

L'INFO EN +

magazine

VILLES, AGRICULTURE ET ALIMENTATION : UN MÉNAGE À TROIS QUI FONCTIONNE DE MIEUX EN MIEUX ?



ANETT :
l'innovation au cœur de
l'attractivité des territoires
touristiques



Régions de France :
apprentissage, une
réforme dangereuse

VOS AGENTS ONT QUELQUE CHOSE EN PLUS



Mutuelle Nationale Territoriale. Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro SIREN 775 678 584. Document à caractère publicitaire. Crédit photos : Getty Images.



Être utile est un beau métier

SANTÉ
PRÉVOYANCE
SERVICES

Quel que soit leur métier, vos agents s'investissent quotidiennement au service de vos concitoyens. Un engagement que la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) partage en les protégeant tout au long de leur vie professionnelle et personnelle.

Complémentaire santé, maintien de salaire, santé au travail, la MNT accompagne déjà 16 000 collectivités et protège plus de 1,1 million d'agents ainsi que leurs familles. C'est pourquoi elle sait vous proposer les solutions territoriales et solidaires les plus adaptées à vos besoins.

› Ensemble, protégeons vos agents.

www.mnt.fr

0 980 980 210
(prix d'un appel local)

RÉUSSIR LA DÉPÉNALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT AVEC PARKEON

Pour maîtriser toute votre politique de stationnement payant et en tirer tous les bénéfices pour la ville, Parkeon vous propose une approche globale et intégrée.



DÉPLOYER UNE POLITIQUE FAVORISANT LES BONS USAGES ET INCITANT AU RESPECT

Identification des droits (temps gratuit...) et abonnés (résidents, professionnels...) par numéro d'immatriculation, paiement par carte bancaire sur horodateur et par mobile avec Whoosh!



ORGANISER UN CONTRÔLE PLUS EFFICACE

Identification et paiement par plaque d'immatriculation sur horodateur et par mobile avec Whoosh!, module de guidage du contrôle avec notre solution Analytics permettant d'optimiser les tournées des agents de surveillance de la voirie.

SIMPLIFIER LE PAIEMENT DU FPS* POUR LES AUTOMOBILISTES TOUT EN RÉDUISANT LES COÛTS ET DÉLAIS DE RECOUVREMENT

Paiement rapide et minoré sur horodateur, avec l'écran couleur T-PAL, et par mobile avec Whoosh!, pour une meilleure acceptation et une diminution des contestations.

*Forfait de Post-Stationnement



SIMPLIFIER LE TRAITEMENT DES FPS ET MINIMISER LES ERREURS

Identification et paiement par plaque d'immatriculation sur horodateur et par mobile avec Whoosh!, serveur FPS Parkeon permettant le calcul automatique du FPS, accès aux informations via Analytics.

ANALYSER ET DECIDER DE VOTRE POLITIQUE DE STATIONNEMENT GRÂCE À DES OUTILS COMPLETS ET INTUITIFS

Systèmes d'informations de gestion du stationnement myParkfolio et Analytics : gestion technique, gestion financière, cartographie, analyse des politiques tarifaires et de contrôle, tableaux de bord...



www.parkeon.fr

PARKEON
Solutions for Smart Cities



Photos : VNF/Darmien Lachas (1 et 3), VNF/Phileas Fotos (2), VNF/Alexandra Lebon (4)

Voies navigables de France, L'INTERLOCUTEUR DU RÉSEAU FLUVIAL



Voies navigables de France
175 rue Ludovic Boutleux - CS 30820
62408 Béthune cedex



SOMMAIRE



5/ Les territoires, laboratoires de l'innovation verte

Edito par Hélène Faure, rédactrice en chef

7/ Tribune de Jean-Luc Moudenc, président de France urbaine, maire de Toulouse et président de Toulouse Métropole

9/ Economie circulaire : comment mieux gérer nos ressources

On associe souvent la question de l'économie circulaire à celle du recyclage des déchets... Ils ne constituent en réalité que la partie émergée de l'iceberg.

25/ France urbaine : villes, agriculture et alimentation, un ménage à trois qui fonctionne bien

Ces dernières années, les collectivités se réapproprient progressivement la question alimentaire et font de la nature et de l'agriculture de véritables atouts.

35/ ANETT : l'innovation, au cœur de l'attractivité des territoires touristiques

Malgré de nombreux atouts, le tourisme français connaît certaines faiblesses. Les destinations touristiques doivent

aujourd'hui se différencier pour maintenir leurs chiffres de fréquentation. Dès lors, comment intégrer l'innovation dans nos territoires afin de les rendre plus attractifs.

47/ Economie sociale et solidaire : Les territoires au cœur de l'innovation sociale

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS) a contribué à faire connaître un domaine d'action qui l'était encore peu ; elle donne également de nouveaux moyens d'action aux collectivités. Les clés pour s'en saisir.

59/ Régions de France : apprentissage, une réforme dangereuse

Le Premier ministre a présenté le 9 février 2018 son projet de réforme de l'apprentissage. Cette réforme du gouvernement risque de conduire à la disparition de toute offre en matière d'apprentissage dans des parties entières du territoire.

69/ La rénovation énergétique des bâtiments

Les chantiers sont nombreux pour les collectivités territoriales et les objectifs ambitieux.

Le magazine L'INFO EN + est édité par :
EMET SAS
21 rue Théodore de Banville
75 017 Paris

Tél. : 01 80 88 96 41
Fax : 01 80 88 96 42
e-mail : contact@agence-emet.fr

Directeur de la rédaction et de la publication :
François Barthélémy

Rédactrice en chef :
Hélène Faure

Ont également participé à la rédaction de cette édition :



Conception graphique et réalisation :
DG Studio

Impression :
PROMOPRINT
79 rue marcadet
75018 Paris

Contact publicité :
Tél. : 01 80 88 96 43
e-mail : contact@agence-emet.fr



Le solaire, c'est maintenant pour vous !

Avec ENGIE, produire et autoconsommer son électricité solaire, c'est facile et bon pour votre territoire !

Profitez d'une électricité à prix fixe pendant la durée du contrat en devenant propriétaire de l'installation au bout de 10 ans !

Contribuez à la protection de l'environnement en maîtrisant votre consommation d'électricité.

Alors, vous passez quand à l'autoconsommation ?

Pour en savoir plus :



<https://entreprises-collectivites.engie.fr/autoconsommation/>

Les territoires, laboratoires de l'innovation verte

Hélène Faure, Rédactrice en chef



La lutte contre le réchauffement climatique se heurte toujours à ce paradoxe : il faut, certes, une impulsion nationale, voire mondiale pour canaliser les énergies – mais il n'y a pas de grand mouvement sans une série d'actions locales et décentralisées. Il n'y a pas de grande rivière sans une multiplicité de petits ruisseaux.

Les collectivités sont de fait au cœur de ce mouvement pour la transition énergétique. Leur taille leur permet de jouer le rôle de laboratoire de l'innovation verte : c'est à l'échelle locale, sur le terrain que de nouvelles idées peuvent émerger, être expérimentées, avant d'être généralisées. Partout, des collectivités s'emparent de ces sujets, testent et développent de nouvelles pratiques.

Un exemple : l'agriculture urbaine, qui joue un rôle prépondérant dans la valorisation de l'espace public comme dans le développement de circuits courts. France urbaine fait le point sur les actions qui voient le jour un peu partout.

Ce type de démarches s'insère dans une réflexion globale sur l'utilisation que nous faisons des ressources locales. Comment maximiser le cycle de vie des produits ? Que peut-on faire pour limiter la quantité de déchets produits, pour que le surplus des uns devienne la ressource des autres ? Les collectivités apportent des réponses innovantes à tous les niveaux, en suivant les principes de l'économie circulaire.

Ce secteur trouve lui-même souvent sa place au sein d'une stratégie plus générale pour faire aller de pair utilité environnementale, sociale et performance économique : c'est le précepte qui fonde l'économie sociale et solidaire. Nos dossiers dédiés donnent aux collectivités tous les outils dont elles peuvent s'emparer dans ces domaines.

Permettre à ces nouveaux usages de se déployer implique de développer les compétences nécessaires sur le terrain – d'éduquer, de former, d'acculturer, en misant notamment sur la voie d'excellence qu'est l'apprentissage. Régions de France prend la plume sur ce sujet essentiel.

L'ANETT se penche quant à elle sur les problématiques spécifiques des territoires touristiques, dans une belle ode à l'innovation dans les territoires.

Faire un tour d'horizon des initiatives locales dans ces domaines, et ainsi en inspirer de nouvelles... c'est l'exercice que tente ce nouveau numéro de L'Info en +. Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter une excellente lecture.



**Conventions
de participation
prévoyance et
santé**



Solidarité



**Prévention
des risques**



**Qualité
de service**

**Expert
en Protection Sociale Complémentaire**



COLLECTeam a reçu
le label Platinum,
Audit Actu-Gestion®,
pour sa qualité de gestion

COLLECTeam
Tél. 02 36 56 00 00
commercial@collecteam.fr
www.collecteam.fr

**Valorisez votre politique sociale
avec COLLECTeam, partenaire de plus
de 2 000 collectivités territoriales.**

L'Alliance des territoires, une obligation partagée

Jean-Luc Moudenc, Président de France urbaine, maire de Toulouse et président de Toulouse Métropole



Quel territoire, face aux défis de la transition énergétique et climatique, peut aujourd'hui se considérer comme un îlot et envisager son développement de manière indépendante et autonome, voire contre les autres ? Quel territoire, face à l'imperatif républicain d'inclusion sociale et économique, de lutte contre la précarité, peut aujourd'hui faire l'économie de coopérations efficaces avec ses voisins pour garantir à ses habitants les perspectives de vie auxquelles ils doivent pouvoir prétendre ? Quel territoire, face au défi de la lutte contre l'enclavement et de l'isolement, peut aujourd'hui s'offrir le luxe du repli sur soi et de la confrontation systématique entre citoyens, qu'ils vivent en ville – petites, moyennes, grandes – à la campagne ou dans des communes périurbaines ?

Depuis sa création, France urbaine défend, pied à pied, le concept d'Alliance des territoires. Avant toute chose, parce que les élus que nous représentons font, depuis longtemps, l'expérience quotidienne des limites évidentes à penser les territoires comme des espaces fermés, repliés au sein de frontières institutionnelles hermétiques. Dans leur pratique quotidienne, nos habitants expérimentent plusieurs territoires, plusieurs institutions, qu'il s'agisse de leur lieu de vie, de leur lieu de travail, de leur lieu de cœur aussi, car les territoires sont également des objets d'attachements personnel, culturel, affectif.

Et puis bien sûr parce que cette idée, l'Alliance des territoires, permet de nommer une responsabilité dont ils se savent investis et qu'ils ont depuis longtemps intégrée à leur mission : celle de ne pas penser les politiques publiques uniquement à l'échelle de leur périmètre administratif, mais d'effectuer chacun de leurs choix en pensant aussi à ceux qui viennent travailler chaque jour sur leur territoire, à ceux qui viennent, parfois de très loin, faire leurs études sur leur territoire, à ceux qui y trouvent des lieux de solidarité et d'ouverture, à ceux aussi qui, moins mobiles et plus éloignés, ont des difficultés à profiter de ses aménités.

Quel que soit le territoire, tous les élus partagent cette responsabilité d'alliance et de construction de réciprocité, non pas pour le plaisir de la formule mais parce que c'est le seul moyen de remplir notre mission collective : celle de faire en sorte que personne, dans notre pays, ne se trouve en situation d'enclavement, d'isolement, d'éloignement, quel que soit l'endroit où il vit. Car la précarité, la fragilité et la solitude n'ont pas de paysage, qu'il soit urbain ou rural, mais résultent toujours de la même cause : l'absence de dialogue et de projet partagé. L'Alliance des territoires est à la fois la conscience de cette responsabilité, et le moyen de l'assumer toujours mieux, au service de nos habitants, de notre pays et d'une certaine idée de la République.



ÉCONOMIE CIRCULAIRE COMMENT MIEUX GÉRER NOS RESSOURCES

On associe souvent la question de l'économie circulaire à celle du recyclage des déchets... Ils ne constituent en réalité que la partie émergée de l'iceberg : l'économie circulaire, ce n'est pas seulement gérer la fin de vie des déchets, c'est repenser le cycle des ressources dans son ensemble.

Dossier réalisé en partenariat avec



Le rôle des collectivités dans le déploiement de l'économie circulaire

La réflexion sur l'économie circulaire est née d'un constat simple : nos ressources ne sont pas inépuisables. Un constat qui a abouti à une mise en mouvement – d'abord lente, puis de plus en plus rapide : partout, des initiatives voient le jour qui revisitent la manière dont nous gérons les matières et les services. Les collectivités y prennent toute leur part.



L'économie circulaire, c'est quoi ?

C'est l'optimisation de nos ressources. C'est la réflexion à de nouveaux modes de conception, de production et de consommation pour prolonger la durée d'usage des produits, mieux en réutiliser ou, à défaut, recycler les composants. C'est la priorité accordée à la proximité, à la mise en place de circuits courts.

C'est le passage d'une économie de la quantité à une économie de la qualité.

C'est, en d'autres termes, le développement d'une vision globale pour minimiser notre empreinte environnementale tout en préservant un bon niveau de qualité de vie.

Cela implique de penser très en amont du déchet, de revoir nos modes de

consommation pour produire le moins de déchets possible.

Cela implique aussi d'encourager l'usage plutôt que la possession de biens, la vente d'un service plutôt que d'un produit – c'est le principe qui fonde l'économie collaborative. Un exemple, Blablacar, qui permet d'optimiser le cycle de vie d'une voiture



en maximisant son utilisation. Le numérique est d'ailleurs un moteur de l'économie circulaire, comme vecteur à la fois d'information et de mise en relation des usagers – une fonctionnalité essentielle de l'économie du partage.

Les collectivités, au cœur d'un mouvement général en faveur de l'économie circulaire

De nombreux acteurs publics et privés ont commencé à intégrer la question de l'économie circulaire à leur réflexion stratégique – en réponse à une impulsion politique nationale, mais pas seulement. On pense aux acteurs de la distribution, aux start-ups de l'économie collaborative. Les collectivités sont quant à elles au carrefour de la mise en œuvre opérationnelle de l'économie circulaire ; elles peuvent agir sur plusieurs leviers pour mettre en place une stratégie globale en la matière.

- D'abord, l'aménagement du territoire, à travers notamment les plans locaux d'urbanisme : mobilité durable, éclairage public, optimisation des flux, des réseaux d'eau, d'électricité doivent être pensés le plus en amont possible des projets de rénovation et de développement.

- Les collectivités ont également un rôle

à jouer en matière d'approvisionnement durable, de mise en place de circuits courts, en faisant jouer notamment la commande publique.

- Troisième levier : le traitement des déchets, dans un sens large qui inclue également leur prévention, la réduction du gaspillage. La loi NOTRe confie aux régions un rôle de planification, avec des plans de prévention et de gestion des déchets qui doivent désormais servir la transition vers une économie circulaire ; la gestion effective (collecte et traitement) incombe quant à elle aux communes ou intercommunalités.

- Les collectivités peuvent enfin jouer un rôle d'animation, de mise en relation, de formation des acteurs, permettant à la fois d'imaginer de nouvelles manières de valoriser des produits existants – les déchets des uns pouvant devenir les ressources des autres – et d'accompagner le déploiement de l'économie du partage, en s'appuyant par exemple sur les guichets associatifs. ●

ECONOMIE CIRCULAIRE : QUEL INTÉRÊT POUR UNE COLLECTIVITÉ ?

- La création d'emplois
- L'attractivité du territoire, grâce notamment au renouvellement des infrastructures
- L'optimisation des budgets, pour la collectivité comme pour les administrés
- La réduction de l'empreinte environnementale
- La mise en réseau des acteurs publics, privés et associatifs du territoire

LES PRINCIPES DE GESTION DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

1. Prévenir : penser à la future déconstruction des bâtiments dès leur conception
2. Maintenir : conserver au maximum les éléments existants (poutres, charpentes)
3. Réutiliser les matériaux sur site
4. Recycler sur site
5. Minimiser les déchets
6. Privilégier les matériaux durables

(source : ADEME)

Économie circulaire et travaux publics : l'exemple de la Métropole du Grand Paris

Pour la jeune Métropole du Grand Paris, en cours de métamorphose, l'économie circulaire ne doit pas être une succession de techniques mais un art de vivre qui irrigue l'ensemble des actions menées.



Xavier Lemoine

vice-président de la Métropole du Grand Paris délégué à l'Économie circulaire, à l'Économie collaborative et à l'Économie sociale et solidaire

pour les opérations de rénovation urbaine : tous les matériaux concernés (y compris les lampes, les portes, etc.) doivent systématiquement être identifiés, répertoriés sur une plateforme et mis à disposition des acteurs de la construction qui pourraient en avoir besoin.

Quels moyens mettez-vous plus généralement en œuvre pour l'économie circulaire ?

Notre métropole est une métropole dite « de maires » – elle réunit 131 communes, avec des niveaux de sensibilisation à ces questions très disparates. Nous avons donc mené deux chantiers : nous avons d'abord mis en place un groupe de pilotage de l'économie circulaire, réunissant tous les acteurs intéressés par cette question – agences publiques, grands groupes français, etc. Nous avons ensuite mobilisé des référents techniques et des référents politiques sur ces questions dans les collectivités, dans l'objectif de faire remonter les bonnes pratiques et de créer une culture commune.

Comment faites-vous en sorte que les différents acteurs se rencontrent ?

Nous organisons un grand événement une fois par an : Il s'agit du Grand Paris circulaire. Le prochain aura lieu en octobre 2018 sur cette question du BTP, justement : matériaux utilisés, traitement des déchets... Ce sera l'occasion de rassembler des associations, des entreprises, des acteurs publics, des experts internationaux sur l'économie circulaire, de faire un panorama de ce qui se fait en France mais aussi dans le reste de l'Europe, aux États-Unis ou encore en Chine.

Quelles sont les perspectives pour vous en 2018 ?

Nous allons mettre en place un plan stratégique de l'économie circulaire au niveau de la métropole. L'idée est de cartographier et quantifier tous les flux entrants et sortant du territoire – humains, capitaux, énergie, eau... – pour hiérarchiser les nécessités, les besoins, voir comment on peut rationaliser, améliorer. Paris l'a déjà fait dans certains domaines, la Région l'a fait dans d'autres – l'objectif de la Métropole est d'aboutir à une vision plutôt complète du métabolisme urbain. ●

Quelle est votre conception de l'économie circulaire ?

L'économie circulaire repose des questions fondamentales : comment nous organiser pour que les ressources durent le plus longtemps possible, pour leur donner une nouvelle vie quand elles expirent ? Comment nous organiser pour minimiser notre empreinte carbone ? Cette conception de l'organisation de l'économie – au sens philosophique du terme – est une vraie révolution qui doit garantir la résilience de notre société. Elle conduit aussi à réinventer et innover et donc à favoriser notre attractivité.

Il va y avoir beaucoup de travaux dans votre métropole dans les années qui viennent... Comment intégrez-vous l'économie circulaire à votre réflexion ?

La question de l'économie circulaire est le levier majeur de la résilience et donc a été introduite très tôt dans l'ensemble des chantiers menés par la métropole. Par exemple pour l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris », la plus grande consultation d'Europe en aménagement, urbanisme et architecture, qui a suscité une immense mobilisation, nous avons introduit ce critère de l'économie circulaire. Ainsi, pour la gestion des déchets, l'objectif est de réemployer les matériaux au maximum : une partie des terres excavées par le Grand Paris Express sera réinjectée dans de nouvelles constructions, d'autres gravats serviront à fabriquer des briques... De nombreuses initiatives ont lieu aussi à l'échelle des villes et des communautés de communes. Plaine Commune par exemple a fixé ce principe

Économie circulaire : quel cadre légal ?

Tour d'horizon des initiatives mises en place à tous les niveaux pour encourager le déploiement de l'économie circulaire.



• Le niveau européen : la Commission a adopté un paquet sur l'économie circulaire dont les mesures conditionneront la législation française – amélioration de l'information du consommateur en matière de durabilité des produits, harmonisation et simplification de la procédure de sortie du statut de déchet, définition d'objectifs de recyclage pour les déchets municipaux et les déchets d'emballages,...

• La loi française : adoptée sous le précédent quinquennat, la loi sur la transition énergétique et la croissance verte cadre la réglementation nationale sur l'économie circulaire. Elle introduit

« L'objectif : préserver le plus possible la valeur des objets et de la matière. »

notamment une hiérarchie dans le traitement des produits, le principe étant de les réparer ou à défaut de les réemployer ou d'en réutiliser les composants avant des recycler. L'objectif : préserver le plus possible la valeur des objets et de la matière. La loi consommation apporte quant à elle des garanties en matière d'information au

consommateur sur la disponibilité des pièces détachées.

• La volonté politique : l'exécutif actuel a affiché très tôt son ambition sur le sujet. Le programme présidentiel développe ainsi l'idée selon laquelle l'économie circulaire doit être une réflexion transverse qui nourrisse tous les domaines de l'économie – l'innovation, la stratégie, et pas seulement le développement durable. Cela va se traduire par une feuille de route de l'économie circulaire : issue d'une consultation qui a eu lieu à l'automne, elle prendra toute sa place dans le plan climat. ●

Zoom sur : le Programme national de synergies interentreprises

Parce que l'économie circulaire et la mutualisation des ressources dépendent par définition de la mise en relation des acteurs, l'Institut de l'économie circulaire a expérimenté la création de réseaux d'entreprises locales, avec le soutien de l'ADEME et du ministère de l'Environnement.



Le Programme national de synergies interentreprises (PNSI), qu'est-ce que c'est ?

C'est une expérimentation en matière d'écologie industrielle et territoriale lancée en juin 2015 dans quatre régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Normandie et Nouvelle-Aquitaine) pour une durée de deux ans.

L'opération a consisté à réunir les entreprises locales pour identifier les coopérations et échanges possibles (réutilisation de matériaux, de déchets, mise en commun des res-

« Pour que les entreprises puissent prendre toute leur part au déploiement de l'économie circulaire dans les territoires. »

sources...), puis à les accompagner dans la mise en œuvre opérationnelle de synergies – et à encourager ainsi l'émergence de vraies dynamiques locales en faveur de l'économie cir-

culaire. Des praticiens dédiés (techniciens des collectivités ou agents de CCI) assuraient le suivi de ces opérations sur le terrain.

L'opération a permis de faire émerger un foisonnement d'initiatives. Une ressourcerie a ainsi commencé à réemployer les tourets en bois produits par une entreprise locale pour en faire des tables et des chaises ; deux entreprises se sont mises d'accord pour que la douflin de l'une puisse servir à l'emballage des produits finis de l'autre, permettant de



limiter le volume de déchets et d'économiser le coût du matériau neuf ; une entreprise de l'agroalimentaire envoie désormais ses graisses dans le méthaniseur d'une entreprise voisine... Des synergies qui relèvent de deux catégories : les synergies de substitution – les déchets des uns deviennent les ressources des autres – et les synergies de mutualisation des moyens.

Et la suite ?

L'Institut de l'économie circulaire a publié un certain nombre de recommandations pour que cette expérimentation puisse nourrir le développement de l'écologie industrielle et territoriale à plus grande échelle :

former, faire remonter les bonnes pratiques, animer des communautés régionales et nationale, renforcer le soutien technique aux praticiens, mettre en place un comité national font partie des pistes proposées pour que les entreprises puissent prendre toute leur part au déploiement de l'économie circulaire dans les territoires. Affaire à suivre ! ●

(PNSI) EN CHIFFRES

- 17 ateliers organisés
- Près de 550 entreprises réunies
- 138 synergies mises en œuvre en juillet 2017

(source : ADEME)

ESTIMATION DES BÉNÉFICES DU PNSI

Bénéfices environnementaux

- 124 MWh économisés
- 410 MWh produits via déchets
- 25 443 t de déchets réutilisés ou recyclés

Bénéfices socioéconomiques

- 513 190 € économisés
- 42 065 m² mutualisés
- 39 innovations ont vu le jour

Normandie : l'écologie industrielle en actes

La Normandie a fait partie des quatre régions retenues pour le Programme national de synergies interentreprises (PNSI), et la communauté d'agglomération Caux vallée de Seine a été le premier territoire de la région à se lancer dans cette démarche. Témoignage.



Yoann Lavernhe

vice-président en charge de l'Économie circulaire et du Numérique de Caux vallée de Seine



Eglantine Lerendu

chargée de missions Économie circulaire et Transition énergétique à Caux Seine développement

locale. Celle-ci a récupéré les planches de palettes non impactées et en a fait des séparateurs de stands qui servent pour des événements et des salons, notamment ceux accueillis à l'abbaye du Valasse. Les serres de Port-Jérôme-sur-Seine prêtent quant à elle des plantes pouvant être disposée sur ces palettes revisitées... Cette initiative a permis de faire travailler deux personnes en insertion. C'est ce type de synergies qu'on accompagne.



Quel bilan faites-vous du PNSI à l'échelle de votre territoire ?

L'opération a permis de réunir une trentaine d'acteurs économiques de toutes tailles (industriels, acteurs de l'économie sociale et solidaire, logisticiens...) pour échanger sur les ressources qu'ils pouvaient mettre à disposition ou mutualiser. On a été frappés de voir à quel point ils étaient sensibles à la démarche, intéressés par cette possibilité de se rencontrer, d'échanger pour voir les symbioses industrielles qui pouvaient se nouer. Ils ont compris tout le bénéfice économique et environnemental qu'il y avait à en tirer. Ce programme a par ailleurs conforté la volonté de la collectivité de s'engager dans une politique d'économie circulaire pour accompagner les entreprises du territoire à mieux se connaître, à améliorer leur compétitivité et leurs performances environnementales.

Pouvez-vous nous citer un exemple emblématique ?

Il y en a plusieurs... mais un me vient à l'esprit, montrant à quel point il suffit parfois d'avoir un peu d'imagination : il s'agit d'une synergie entre un logisticien du territoire qui disposait de nombreuses palettes cassées et la ressource



Quels enseignements en tirez-vous ?

Les synergies qui fonctionnent le mieux sont celles que l'on surnomme les « quick win », qui peuvent se concrétiser rapidement. Sinon le risque est qu'un des deux acteurs soit plus motivé, plus moteur, face à un autre acteur moins engagé – l'enthousiasme peut alors retomber rapidement. Il faut que les deux acteurs aient le même degré d'implication, la même notion d'intérêt pour concrétiser la synergie. L'économie circulaire ne fonctionne plus généralement que si tout le monde s'accorde dans cette logique de coopération et de partenariat. L'agglomération travaille ainsi main dans la main avec les acteurs économiques et des partenaires institutionnels, associatifs, des réseaux d'entreprises, d'autres territoires... c'est en créant une dynamique globale qu'on arrive à de bons résultats.

Pourquoi ces démarches fonctionnent-elles aussi bien sur votre territoire ?

Notre territoire est pionnier en matière d'économie circulaire sur l'axe Seine : dès 1972, les acteurs industriels ont mis en service la plus importante usine d'eau industrielle de France pour mutualiser l'eau industrielle et éviter le pompage d'eau potable. La même année, l'association des entreprises de Port-Jérôme et sa région a vu le jour, réunissant des entreprises de raffinage, de pétrochimie, de chimie pour qu'elles puissent échanger sur les notions de sécurité, mais aussi de qualité de vie, de service, de mobilité... Donc cette culture de l'échange existait déjà. Un exemple plus récent, datant de 2015 : le Syndicat d'Élimination et de Valorisation énergétique des Déchets de l'Estuaire (SEVEDE), exploitée

« C'est en créant une dynamique globale qu'on arrive à de bons résultats. »

par SUEZ, regroupe les déchets ménagers produits par les habitants de six collectivités et les transforme en énergie. Cette synergie permet d'alimenter l'industriel TEREOS, jusqu'à couvrir près de 70 % de ses besoins énergétiques. Aujourd'hui, cela représente trois kilomètres de réseau (c'est l'un des plus grands réseaux de vapeur industriels de France) et 84kt d'émissions de CO2 évitées par an. Le territoire s'est d'ailleurs choisi le slogan suivant : « la Normandie se [ré]invente ici », en référence à la transition énergétique (dont l'économie circulaire fait partie) et au numérique, deux enjeux majeurs en Caux vallée de Seine.

Pouvez-vous nous parler du hackathon sur l'économie circulaire que vous avez organisé ?

Il a eu lieu en décembre, c'est le premier à s'être tenu sur le sujet en France. Il a permis de réunir près de 80 personnes pendant 24 heures sur ces thématiques là – au carrefour de la transition énergétique et de l'innovation – et des partenaires comme l'ADEME, la Région, l'État, l'Institut de l'économie circulaire. Ça a permis de faire émerger des idées intéressantes, comme par exemple SYN green matching, une sorte de Tinder de la ressource, qui a remporté le coup de cœur du jury. On continue d'accompagner toutes les équipes qui le souhaitent pour qu'elles puissent développer leur concept. ●

L'économie circulaire ou l'enjeu de la compétitivité des territoires.

Plus que jamais, pour être compétitives et attractives, les collectivités territoriales doivent faire face à des enjeux d'urbanisation, d'emploi, de pouvoir d'achat, d'intégration sociale, d'éducation ou encore de bien-être en ville, le tout dans un contexte réglementaire français et européen.



Patrice Novo
Directeur Marketing Cities, VEOLIA

un guide « Économie circulaire, plan d'actions pour les Intercommunalités » qui propose d'accompagner avec méthodologie ceux qui envisagent de mettre en place des stratégies d'économie circulaire à l'échelle des bassins de vie. Cet ouvrage met en lumière les rôles possibles pour les communautés, le type d'actions à envisager et les moyens de rendre pérennes les projets d'économie circulaire sur la base de modèles ayant fait leur preuves.

Comment faire des services publics, un levier de l'économie circulaire ?

Un portage politique fort est essentiel au développement d'une stratégie d'économie circulaire sur le territoire. De nombreuses actions publiques peuvent être mises en place pour systématiser l'optimisation des ressources en adaptant par exemple la commande publique, en favorisant les matières recyclées et les énergies de récupération, l'éco-conception, l'économie de fonctionnalité, la mise en place du tri des biodéchets... Mais la sensibilisation des citoyens reste nécessaire afin que les différentes mesures puissent être comprises et appropriées par tous les acteurs.

Même si le traitement des déchets apparaît comme l'axe majeur de l'économie circulaire, le bon usage de l'eau et de l'énergie n'en sont pas moins importants dans le développement d'une économie plus respectueuse de l'environnement. Veolia a développé en partenariat avec certains territoires des solutions innovantes pour préserver ces ressources comme par exemple la récupération de la chaleur issue des réseaux d'assainissement par son procédé Energido, la production de matière première secondaire pour les entreprises industrielles ou encore la mise en œuvre de contrats de performances énergétiques dans les bâtiments. Dans un objectif permanent visant à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact environnemental, l'économie circulaire devient une opportunité créatrice de valeur et d'emplois. Veolia se propose, par son expertise, d'accompagner les territoires dans leur projet. ●

L'économie circulaire a officiellement fait son entrée dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 18 août 2015. Elle a en effet reconnu la transition vers une économie circulaire comme un objectif national et comme l'un des piliers du développement durable. Une feuille de route du gouvernement sera publiée à la fin du 1er trimestre 2018 dont les principaux volets seront la gestion des déchets, l'incitation des producteurs à l'éco-conception, la consommation durable, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs. Aujourd'hui il est donc nécessaire d'intégrer l'économie circulaire dans un projet global du territoire afin notamment de préserver et valoriser les ressources existantes.

Comment faire de ce concept d'économie circulaire un véritable moyen d'action pour les décideurs locaux et non pas une contrainte supplémentaire ?

L'économie circulaire doit être considérée comme un levier de développement économique du territoire, en fédérant les différents acteurs publics et privés, pour mutualiser et développer les synergies existantes avec un objectif de circuits courts.

La société Veolia est engagée depuis 2015 dans la mise en œuvre de l'économie circulaire. En 2018, elle s'est associée avec ses partenaires l'AdCF et l'ADGCF pour publier

Aménageur numérique de territoires

Axione contribue à développer l'attractivité et la compétitivité de votre territoire.



Désenclavement numérique

Conception, déploiement, commercialisation & maintenance de réseaux Haut et Très Haut Débit.



Accès aux meilleures offres des opérateurs au meilleur coût.

Pour les entreprises et les particuliers.



Services Publics Numériques

Nouveaux usages : e-santé, e-éducation, e-administration, services à la ville...

Axione
132 boulevard Camélinat
92 240 Malakoff
Tél. +33 (0)1 72 33 93 00
Fax. +33 (0)1 46 54 04 78

 @AxioneOfficiel



FILIALE DE
BOUYGUES ENERGIES & SERVICES

Les métaux, ressources clés de l'économie circulaire

Pour les industriels de la métallurgie, l'économie circulaire a toujours fait partie intégrante des processus de production. Par leur action dans les territoires, ils contribuent à l'approvisionnement soutenable en métaux d'origines primaire et secondaire de nombreuses filières.



Les industries françaises de l'extraction, de la transformation et du recyclage des métaux ferreux et non ferreux, sont représentées par l'Alliance des Minerais, Minéraux et Métaux (A3M) regroupant 350 entreprises (PME, ETI et grands groupes) réparties sur tout le territoire métropolitain, ainsi qu'en Guyane et en Nouvelle-Calédonie. Elles constituent un maillon indispensable pour l'approvisionnement en métaux de toutes les filières industrielles françaises notamment aéronautique, automobile, énergie, construction, électronique.

Les métaux constituent des ressources clés du 21^{ème} siècle et des solutions aux grands enjeux des transitions écologique et numérique. « Les technologies de la transition énergétique ou encore la mobilité électrique sont fondées sur un nombre toujours plus grand de métaux, dont la consommation va croissante. Pour cette raison, l'approvisionnement soutenable, dont l'économie circulaire est un élément fondamental, est au cœur des préoccupations de notre secteur », selon Claire de Langeron, Déléguée générale d'A3M.

Un secteur engagé de longue date dans l'économie circulaire

Les entreprises de la métallurgie transforment chaque année plus de 16 millions de tonnes de métaux à partir de matières premières minérales et de déchets métalliques, également appelées matières premières secondaires. Leur utilisation fait partie intégrante des processus de production de ces entreprises et fournit 55% des besoins en matières premières de l'industrie métallurgique française. En outre, cette industrie s'inscrit depuis longtemps dans des démarches d'écologie industrielle qui lui permettent de valoriser la majeure partie de ses déchets de production : valorisation, par exemple, des résidus de bauxite, des laitiers de sidérurgie et des crasses de fonderie à plus de 90 %, ou encore des poussières d'aciérie.

Ces bons résultats sont rendus possibles grâce à l'organisation de la filière métallurgique et aux caractéristiques intrinsèques des métaux, recyclables sans perte de qualité ou altération de leurs propriétés, à la double condition que les ferrailles ou les déchets métalliques non ferreux soient de qualité suffisante

et qu'ils soient traités via un procédé adapté. Par conséquent, afin de garantir le succès de l'économie circulaire, les opérations amont du recyclage doivent avant tout aboutir à la mise à disposition de matières premières secondaires de qualité, à un prix compétitif et en quantité suffisante chez les recycleurs intégrant des matières. Pour Claire de Langeron, « la pré-feuille de route Economie Circulaire du Gouvernement publiée le 12 février dernier est un texte ambitieux, potentiellement très porteur pour notre secteur, d'où une implication forte d'A3M dans ces travaux. Il conviendra de s'assurer que sa mise en œuvre opérationnelle réponde aux attentes de nos entreprises, les taux de recyclage des métaux étant déjà parmi les plus élevés de tous les matériaux ».

L'importance des pôles de compétences métallurgiques, leur contribution au dynamisme des bassins d'emploi, à l'enrichissement des savoir-faire et au développement de l'appareil productif en France peuvent être soulignées à travers plusieurs exemples de réussites industrielles (voir encadré).

Un secteur volontaire pour contribuer à assurer un approvisionnement soutenable en métaux d'origines primaire et secondaire

Des progrès peuvent naturellement encore être réalisés, notamment en captant des gisements qui sont mal collectés ou valorisés ou qui sont exportés sous couvert de réemploi (matériels de transports collectifs, appareils électriques et électroniques, etc.). Par ailleurs, les métaux présents en quantité diffuse dans de nombreuses applications (comme les terres rares, platinoïdes, cobalt, manganèse, indium, gallium,

etc., contenus dans les déchets d'équipements électriques et électroniques), sont aujourd'hui très peu recyclés car leur extraction nécessite des systèmes de collecte, tri, raffinage très complexes et pour lesquels les équilibres économiques n'ont pas toujours été trouvés. De même, certains déchets issus de l'industrie extractive et métallurgique et contenant des quantités non négligeables de substances métalliques sont trop peu valorisés, à ce jour, pour des raisons à la fois techniques, réglementaires et fiscales.

Cependant, l'économie circulaire ne peut signifier une production de métaux basée uniquement sur des matières premières secondaires. Du fait d'une demande en métaux en constante augmentation, de la durée de vie des produits (de quelques mois pour les produits de grande consommation à plusieurs dizaines d'années pour les bâtiments et les infrastructures) et du développement de nouvelles applications qui font appel à des métaux peu utilisés jusqu'à présent, la quantité de métaux disponibles en recyclage reste largement inférieure aux besoins de

l'industrie. On estime par exemple, au niveau mondial, que le recyclage ne pourrait répondre qu'à 30 % maximum des besoins actuels en cuivre. Les deux modes de production (primaire et secondaire) des métaux sont par conséquent complémentaires et indispensables, et font l'objet d'actions au sein du Conseil National de l'Industrie et du Comité pour les Métaux Stratégiques, afin de développer encore ces filières. « L'approvisionnement soutenable s'envisage comme la complémentarité entre matières premières primaires et secondaires, avec une industrie minière qui doit impérativement être prise en compte et renforcée grâce à la réforme du code minier et au processus de mine responsable » souligne Claire de Langeron.

Consciente de ses atouts et face à ces enjeux, l'industrie des métaux est et continuera d'être un acteur engagé et incontournable de l'économie circulaire et de l'utilisation efficiente des ressources, tout en permettant la création de valeur, d'emplois non délocalisables et la préservation de savoir-faire au cœur des territoires. ●

ECONOMIE CIRCULAIRE DU ZINC DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Plusieurs industriels des Hauts-de-France, également membres du pôle de compétitivité TEAM2, ont mis en place une boucle courte de recyclage du zinc, allant de la matière première à l'utilisation en aval par des constructeurs automobiles. Le zinc devient ainsi une véritable ressource stratégique pour le territoire. Le zinc étant souvent associé à des métaux stratégiques (comme l'indium par exemple), cette activité permet à ces acteurs de développer leurs savoir-faire dans des domaines stratégiques de la métallurgie. Cette démarche pourrait être consolidée en développant le droit à l'expérimentation et le dialogue entre acteurs industriels et de la R&D, en permettant une meilleure identification des gisements et des flux de matières premières secondaires au niveau régional et national et en renforçant, enfin, la formation pour toutes les questions relatives aux matériaux et procédés.



Quel financement de l'économie circulaire ?

Plusieurs sources d'investissements existent, publiques comme – dans une moindre mesure – privées.



- La plupart des aides publiques à l'économie circulaire passent aujourd'hui par des appels à projet, que ceux-ci soient locaux, nationaux (via l'ADEME) ou européens. Ces derniers sont aujourd'hui sous-utilisés en France, alors même que les projets INTERREG intègrent désormais le plus souvent un volet économie circulaire ou a minima un volet transition énergétique. L'économie circulaire est également l'un des axes transversaux clés du programme européen pour la recherche et l'innovation, Horizon 2020.

- La commande publique pourrait à l'avenir jouer un rôle important

« La commande publique pourrait à l'avenir jouer un rôle important dans le développement de l'économie circulaire. »

dans le développement de l'économie circulaire. De premiers outils techniques ont été mis en place avec l'ordonnance du 23 juillet 2015 sur les marchés publics. Si tous les élus ne sont pas encore sensibilisés à ces sujets-là – et si une logique de coût

immédiat continue à régir les marchés publics, sans réelle considération de qualité, de durée de vie, d'impact environnemental –, on assiste néanmoins à une prise de conscience générale sur le sujet.

- Plusieurs banques commencent elles aussi à étudier ces nouveaux modèles économiques pour se positionner sur l'économie circulaire. Elles en étudient le fonctionnement, le potentiel en termes de retour sur investissement, elles réfléchissent à des critères pour établir la faisabilité des projets... Mais ce ne sont encore que des prémisses qui se décident souvent au cas par cas. ●

L'INEC, aux côtés des collectivités pour mettre en œuvre l'économie circulaire

De nombreuses collectivités territoriales souhaitent s'engager dans une démarche d'économie circulaire pour améliorer la résilience de leur territoire et coupler leurs objectifs sociaux, économiques et environnementaux. Convaincu de leur rôle primordial, l'Institut National de l'Économie Circulaire se mobilise pour accompagner les collectivités dans la transition vers l'économie circulaire en leur fournissant outils et méthodes.

De nombreux leviers existent aujourd'hui à disposition des collectivités pour entrer dans une économie circulaire. Suite à une évolution favorable du cadre réglementaire, les collectivités territoriales ont aujourd'hui l'opportunité d'agir par le biais de la commande publique¹. L'Institut anime un groupe de travail sur cette thématique² pour identifier les moyens d'intégrer de façon optimale l'économie circulaire dans ce levier économique essentiel au sein des territoires, et élaborer des guides à destination des acteurs publics³.

Pour optimiser les flux de ressources des territoires, des programmes territoriaux de synergies inter-entreprises peuvent être mis en œuvre par les collectivités. Les régions Bretagne, Normandie, Rhône-Alpes et Aquitaine se sont engagées dès 2015 avec l'ADEME dans le Programme national de synergies interentreprises (PNSI), piloté par l'Institut, pour mettre en réseau et permettre la coopération des entreprises locales.



Ces programmes conduisent notamment à la mise en œuvre de synergies de substitution (« les déchets des uns deviennent les ressources des autres ») et de mutualisation (partage d'équipements, de capacités foncières, logistiques et humaines, de bonnes pratiques, ou encore d'expertise).

L'Institut⁴ anime parallèlement un réseau des plateformes web de l'économie circulaire visant à rassembler les bonnes pratiques et à mettre en réseau les différents acteurs, au niveau des territoires (eclaira.org, recita.org, etc.), comme aux niveaux national (economiecirculaire.org) et international (genie.ch). Les pays, régions et métropoles qui souhaitent développer leur propre plateforme peuvent rejoindre le réseau et bénéficier de l'écosystème et de l'ensemble des contenus déjà existants.

Par ailleurs, l'Institut s'engage dans des partenariats bilatéraux, tels que la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec la Métropole du Grand

Paris. Au-delà de formations dédiées pour les élus et agents, l'Institut anime des groupes de travail thématiques, et apporte son appui à l'organisation d'un colloque annuel, mobilisant des experts français et internationaux. Enfin, l'Institut opère une importante mission de plaidoyer, en promouvant le rôle des territoires dans cette transition et en valorisant leurs bonnes pratiques au niveau national comme international. Représentant français au sein de la plateforme européenne de l'économie circulaire, l'Institut participe également à l'ensemble des travaux ministériels d'élaboration de la feuille de route pour l'économie circulaire, dont la publication est prévue le 31 mars. ●

¹ 10 % du PIB en France

² En partenariat avec l'Observatoire des Achats responsables (ObsAR)

³ Focus Vers une commande publique circulaire, ObsAR et INEC, 2017

⁴ En partenariat avec le Centre international Ressources et Innovation pour Développement durable (CIRIDD)



Dijon, plateau de La Cras.

© Y. Wang

VILLES, AGRICULTURE ET ALIMENTATION, UN MÉNAGE À TROIS QUI FONCTIONNE DE MIEUX EN MIEUX ?

Ces dernières années, les collectivités se réapproprient progressivement la question alimentaire et font de la nature et de l'agriculture de véritables atouts pour contribuer à relever les nombreux défis qui se posent à l'échelle nationale et internationale. Pour ce faire, elles renforcent leurs relations avec les territoires périurbains et ruraux.

Dossier réalisé en partenariat avec

FRANCE
URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

Villes, agriculture et alimentation : expériences françaises

Devant l'enjeu croissant que revêtent l'agriculture urbaine et les politiques alimentaires, les initiatives des collectivités se multiplient. En tant qu'association d'élus des grandes villes, métropoles et grandes intercommunalités, France urbaine a conduit, tout au long de l'année 2017, une réflexion sur le thème de l'agriculture et de l'alimentation.

Réalisée en partenariat avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Vivapolis et la Caisse des dépôts, cette réflexion a abouti à la réalisation d'une publication intitulée : « Villes, agriculture et alimentation : expériences françaises ». Plus de trente collectivités, parmi lesquelles l'ensemble des vingt-deux métropoles, ont pris part à ce

travail de recensement des stratégies alimentaires territoriales et des projets les plus innovants dans le domaine de l'agriculture urbaine et péri-urbaine. Imprimée en français et en anglais pour une diffusion en France et à l'international, cette publication permet de montrer la diversité, la richesse et l'originalité des actions conduites dans les grandes villes et métropoles françaises.

Genèse du projet

A l'origine de ce projet, une multitude de facteurs qui interrogent le système alimentaire actuel et qui poussent à repenser la manière dont nous produisons et consommons, tant à l'échelle internationale que nationale et locale. En effet, l'urbanisation croissante à l'échelle mondiale ne va pas sans poser un certain nombre de défis, au premier rang desquels celui de l'alimentation d'une population plus nombreuse. Mais au-delà de la seule fonction nourricière des



Dijon, plateau de La Cras.

territoires, la question alimentaire fait également écho aux objectifs de durabilité des villes, de santé publique et de réduction des inégalités sociales. Agir sur le système alimentaire d'un territoire nécessite donc de développer une réflexion transversale intégrant les aspects économiques, sociaux, environnementaux, sanitaires, éducatifs, urbanistiques et culturels.

Cette prise de conscience a également des répercussions à l'échelle nationale et locale. Manger mieux et consommer des produits locaux sont, aujourd'hui, des exigences prégnantes des Français, quel que soit le territoire dans lequel ils évoluent. Les initiatives se multiplient et

les citoyens réinvestissent les différents champs d'actions et l'ensemble de la chaîne de production, du maraîchage ou de l'élevage à la gestion des déchets. Conscientes de ces enjeux, les grandes villes et métropoles françaises se réapproprient progressivement la question alimentaire et font de la nature et de l'agriculture de véritables atouts pour contribuer à relever les défis qui se posent à l'échelle nationale et internationale. Cette démarche volontaire des territoires urbains nécessite un renforcement des relations entre les villes et les territoires périurbains et ruraux, dont l'interdépendance est croissante sur

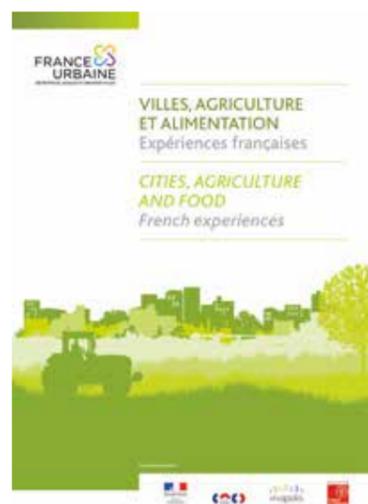
« L'Alliance des territoires apparaît dès lors comme une étape clé de la transition vers un modèle alimentaire et agricole plus durable. »

la question. L'Alliance des territoires apparaît dès lors comme une étape clé de la transition vers un modèle alimentaire et agricole plus durable. En valorisant l'excellence de nos cultures alimentaires et culinaires, ces méthodes innovantes et concrètes

contribuent au rayonnement de la France, pionnière d'un modèle de transition pour un monde plus durable et solidaire.

Les pistes de travail de France urbaine

Les stratégies alimentaires territoriales arrêtées déterminées par les collectivités montrent que ces dernières ont largement commencé à prendre conscience des défis auxquelles elles sont confrontées et de la manière dont une stratégie alimentaire appropriée peut contribuer à y répondre. C'est le cas, notamment, du défi environnemental avec, par exemple, la question de la





© V. Xiang

Dijon, plateau de La Cras.

durabilité des systèmes alimentaires, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, du défi économique, avec la nécessité de participer à la structuration des filières, d'accompagner l'installation d'agriculteurs et le développement des circuits courts et, surtout, de valoriser pleinement le territoire ou encore du défi en matière d'aménagement du territoire et de gestion du foncier : optimisation (friches), verticalisation, limitation de l'étalement urbain, préservation des surfaces agricoles... Dès lors, les principales actions déclinées par les collectivités sont autant de réponses à ces objectifs. Par ailleurs, l'étude des projets d'agriculture urbaine et périurbaine imaginés et mis en œuvre par les collectivités s'appuie largement sur l'alliance des territoires, chère à France urbaine, laquelle se matérialise par l'Alliance des acteurs (urbains - ruraux, publics - privés). Sont ainsi fréquemment mobilisés de multiples

« Ces méthodes innovantes et concrètes contribuent au rayonnement de la France, pionnière d'un modèle de transition pour un monde plus durable et solidaire. »

catégories d'acteurs (différents niveaux de collectivités, les pôles métropolitains, les agences de l'Etat, le monde de la recherche, les acteurs privés, les associations, les citoyens,...), avec une collaboration qui peut prendre de multiples formes : mise en place d'un CGADD, co-pilotage du projet alimentaire territorial (PAT), mise en place de groupes de travail multi-acteurs, ... Les membres de France urbaine souhaitent prolonger leur réflexion sur les stratégies alimentaires territoriales

dans le cadre d'une instance de travail plus pérenne au sein de France urbaine. Compte tenu de la diversité des acteurs impliqués sur le sujet, il a été convenu de donner la priorité, dans un premier temps, à quatre pistes de travail correspondant aux missions et au rôle historique de France urbaine : la défense des intérêts des collectivités dans le cadre de l'élaboration des normes nationales, notamment dans le cadre du projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable ; le partage d'informations et d'expériences sur différentes thématiques relatives au sujet des stratégies alimentaires territoriales ; la poursuite de la valorisation des actions des collectivités urbaines à l'international ; enfin, la construction d'un plaidoyer, en lien avec Régions de France, en faveur des territoires sur la scène internationale. ●

Les politiques alimentaires : illustration de l'interdépendance entre territoires urbains et ruraux

Henri Rouillé d'Orfeuil, auteur notamment du livre « Transition agricole et alimentaire : la revanche des territoires », a été notre expert et grand témoin de notre travail de recensement.



Henri Rouillé d'Orfeuil

Académie d'agriculture de France
RESOLIS

Pourquoi les systèmes agricoles et alimentaires que l'on connaissait jusqu'à présent ne sont plus suffisamment efficaces ?

Les systèmes agricoles et alimentaires que nous connaissons sont le résultat d'une double évolution : la mondialisation, d'une part, et l'agro-industrialisation, d'autre part. Leur composante mondialisée est très majoritaire, si bien qu'il reste toujours dans nos rations alimentaires une part de produits de terroirs ou de proximité, issus de circuits courts, mais que cette part est aujourd'hui modeste. Cette double évolution a des avantages et des inconvénients. Les avantages – une forte baisse du coût de l'alimentation, un accès facile aux magasins, une sécurité toxicologique assurée (sauf accidents) – ont été décisifs, notamment pour des générations qui ont connu la guerre, mais les inconvénients – des incertitudes ou des risques sanitaires à moyen ou long terme, une casse d'emplois, des impacts environnementaux (pollutions, climat, biodiversité) négatifs, une régression du patrimoine et de la diversité alimentaire, une concentration et une migration de l'économie alimentaire hors des territoires – qui étaient jusque là jugés négligeables, apparaissent désormais comme majeurs. A tel point que la conscience d'une nécessité de changement, de transition est aujourd'hui en train de s'imposer.

Comment aujourd'hui peut-on envisager la transition alimentaire, et quelle(s) forme(s) pourrait-elle prendre ?

Il ne s'agit pas, bien sûr, d'un retour en arrière, ni d'une négation de la mondialisation, ni de jeter l'agro-industrialisation

dans une poubelle de l'histoire. Il s'agit de répondre, point par point, aux mauvaises performances territoriales, sociales, environnementales et culturelles - les économistes parlent d'externalités négatives – du système alimentaire ultra-mondialisé. Il faut donc amener les grands acteurs économiques, et aujourd'hui profondément financiarisés, à retisser des liens avec les territoires, revitaliser et soutenir les économies alimentaires territoriales, exiger des acteurs de la production, de la transformation, de la distribution une attitude de responsabilité sociale et environnementale, mobiliser la recherche autour des défis agricoles et industriels posés par la transition... Mais, le plus important, pour répondre au « comment faire ? » est certainement de repérer et de valoriser les pionniers qui, à échelle locale, sont déjà engagés sur un – ou des – chemin(s) de transition. Ce sont eux qui écrivent les bonnes feuilles de route.

Alors que les métropoles et les territoires urbains concentrent de plus en plus de population et consomment de plus en plus de ressources, quel peut être leur rôle dans l'évolution des systèmes agricoles et alimentaires, au niveau national et international ?

J'aimerais insister sur trois points déterminants. Tout d'abord, les territoires peuvent – et doivent – définir des politiques publiques d'appui aux acteurs de la transition, notamment en contribuant à l'évolution de la demande alimentaire des consommateurs, via la restauration collective et l'organisation logistique des circuits (courts) de distribution. Ensuite, il me paraît essentiel de tisser des liens forts avec les territoires alentours : les métropoles ont tout avantage à contribuer aux dynamismes des territoires péri-urbains, mais plus encore ruraux... La pauvreté rurale est lourde de menaces pour les villes. Enfin, et c'est pour moi la priorité des priorités, il revient aux grandes collectivités, aux métropoles et aux régions, de porter sur la scène nationale, mais plus encore internationale, un plaidoyer pour la défense des territoires qui tendent aujourd'hui à se dissoudre dans un marché-monde qui abolit les identités et les pouvoirs politiques. Il nous faut trouver de nouvelles synergies entre urbain et rural, entre mondialisation et territoires. ●

Dijon métropole prépare son autosuffisance alimentaire

Dijon métropole relève le défi de la transition écologique : engagée dans la préservation de la biodiversité, sauvage ou cultivée, en cœur de ville comme en zones périurbaines, elle contribue à l'émergence de projets agricoles durables. Son objectif : tendre vers l'autosuffisance alimentaire.



Plateau de La Cras.

Un projet ambitieux en résonance avec les savoir-faire d'excellence du territoire dans les domaines de l'agroécologie, du goût, de la gastronomie, du vin, de la nutrition et de la santé, qu'incarnent l'ouverture de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'Unesco, la création du technopôle agro-environnemental AgrOnov ou encore la renaissance du vignoble de la Côte de Dijon. Un projet baptisé « Dijon, territoire modèle du système alimentaire durable de 2030 », est retenu par l'Etat dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « territoires d'innovation de grande ambition » (Tiga). Concrètement, Dijon métropole est engagée dans la préservation de ses terres agricoles. Elle contribue à faire émerger des projets agricoles

viables et durables contribuant aux enjeux environnementaux du territoire. Elle favorise l'émergence de projets innovants dans l'agroécologie, les circuits-courts et des productions locales emblématiques à haute valeur (truffes de Bourgogne, vignoble, cassis...) portées par la marque « Just Dijon ». La métropole renforce le lien entre les agriculteurs et les habitants afin de rendre chacun acteur de son alimentation (du producteur au consommateur).

Le projet est piloté par une gouvernance originale : la collectivité, qui mobilise l'ensemble de ses services, a mis en place un partenariat étroit avec le monde agricole ainsi qu'avec les laboratoires de recherche du territoire. Les citoyens sont également fortement impliqués, à travers des programmes de science participative, des forums citoyens, le réseau des jardins partagés,

des journées de vendanges citoyennes... Incarnation de cette présence des enjeux agricoles au cœur de la ville, un parcours piétonnier végétal « De la terre à l'assiette » reliera, via le Jardin des sciences, la gare à la Cité internationale de la gastronomie et du vin. ●

CHIFFRES :

Nombre d'habitant

- Dijon métropole : **249 845**

- Aire urbaine : **382 590**

• **44 %** de terres agricoles sur le territoire

• **88 sièges** d'exploitation (agriculteurs et viticulteurs)

• Surface agricole utilisée : **9000 ha**

La Cras et la Motte Giron

Pour contenir l'urbanisation et pour éviter la disparition des terres agricoles, Dijon métropole s'est porté acquéreur en 2013 du plateau de La Cras, sur les hauteurs de la ville. La gestion des 166 hectares a été confiée à la chambre d'agriculture. Un projet ambitieux et innovant est en cours de déploiement sur ce site : développement d'une exploitation viticole, de cultures de céréales, de légumineuses, de petits fruits, création d'une truffière, d'une forêt des enfants (un arbre planté pour chaque naissance), de vergers, d'un rucher sentinelle de l'environnement, ... Le site, ouvert à la balade et traversé par des sentiers balisés, devient ainsi un lieu de valorisation de la biodiversité.

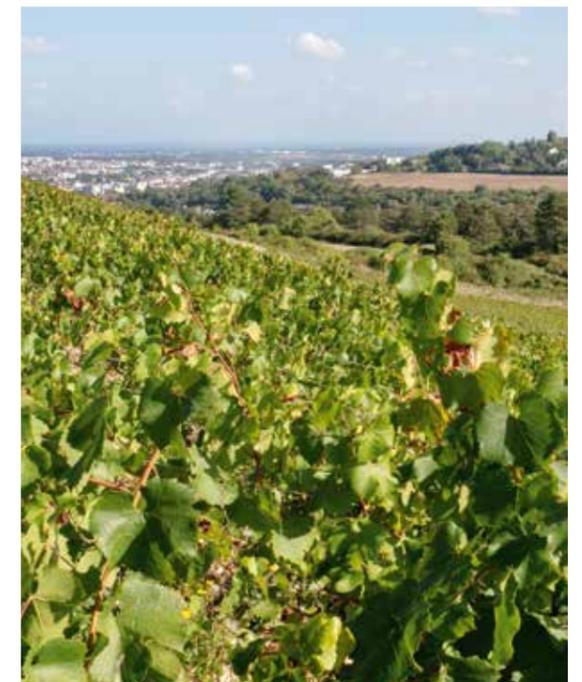
Dans cette dynamique, Dijon métropole a également acquis en 2017 les bâtiments et les 59 hectares de terres agricoles de la ferme de la Motte Giron. Deux jeunes agriculteurs s'y installent et y développent une activité de vente



directe de produits locaux, faisant de ce domaine un lieu d'éducation, d'accueil d'événements et de rencontres avec les professionnels.

Dijon métropole viticole

Autrefois puissant et considéré comme l'un des meilleurs de la région, le vignoble de Dijon a progressivement disparu. Renouant avec son histoire, la métropole mène une politique de reconquête de son illustre terroir. L'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'Unesco et l'ouverture prochaine de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, située au premier kilomètre de la Route des grands crus, renforcent l'importance de la vigne et du vin pour Dijon métropole. La renaissance du vignoble du Dijonnais, associant les représentants des filières professionnelles et de la recherche, consiste à implanter et à valoriser des espaces viticoles au cœur du territoire. Après l'acquisition, en 2013, d'un premier domaine (La Cras), un appel à projets est lancé chaque année, en partenariat avec la chambre d'agriculture et les instances représentatives de la profession, pour l'exploitation de nouvelles parcelles en AOC acquises par la collectivité. Les viticulteurs installés s'engagent à mettre en place des pratiques respectueuses de l'environnement et à s'associer aux études menées par les organismes de recherche. À travers ces différentes actions, l'objectif est de redonner à Dijon métropole les caractéristiques d'un territoire viticole véritablement acteur de la filière : reconnaissance et valorisation du terroir, innovation agroécologique, conservation et évaluation



du patrimoine génétique pour inventer les vignes du futur, développement économique, oenotourisme, essor d'une filière de production de matériel végétal adapté aux enjeux actuels et futurs et enfin obtention d'une appellation « Côte de Dijon », comme ultime reconnaissance du caractère viticole de Dijon métropole.



François Rebsamen,
président de Dijon métropole, maire de
Dijon, ancien ministre

Comment une métropole peut-elle répondre aux enjeux liés à la biodiversité sauvage et cultivée ?

Nous ne pouvons rester indifférents à la disparition actuelle d'un grand nombre d'espèces et de variétés. L'enjeu auquel nous sommes confrontés, c'est de nourrir la population de la planète en nous appuyant sur une agriculture durable, respectueuse de l'environnement. C'est pourquoi nous déployons, sur le territoire de Dijon métropole, une politique globale et cohérente, originale dans la mesure où elle est conduite en transversalité entre les différents services de la métropole.

Vous souhaitez faire de Dijon métropole un territoire autonome sur le plan alimentaire. Quel est l'objectif ?

La métropole a fait le choix d'un urbanisme permettant de préserver ses terres agricoles et mène une réflexion plus globale à l'échelle de l'aire urbaine. Notre projet d'autosuffisance alimentaire a été retenu parmi les projets de territoires d'innovation de grande ambition (Tiga). Il est porté par l'ensemble des acteurs du territoire et s'appuiera sur des outils numériques, qui joueront le rôle de catalyseur pour ces projets.

Dijon, lauréat de Tiga

Le Premier ministre a annoncé le 4 janvier la liste des 24 lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « territoires d'innovation de grande ambition » (Tiga) du programme d'investissements d'avenir parmi lesquels figure le projet de transformation territoriale de Dijon métropole autour de l'alimentation durable. Ce projet a pour ambition d'expérimenter un système d'alimentation durable territorialisé à l'horizon 2030, dépassant les solutions traditionnelles de circuits courts en garantissant la durabilité de toute la chaîne agroalimentaire territoriale.

Dijon métropole et ses partenaires ont l'ambition de démontrer que l'évolution vers un système alimentaire durable est une opportunité pour la transformation d'un territoire, d'un point



Vincent Lavier,
président de la chambre d'agriculture de
Côte-d'Or

Quel est l'intérêt pour vous de travailler en partenariat avec Dijon métropole ?

Nous avons réussi à établir un partenariat basé sur la confiance et la reconnaissance de nos compétences respectives en recherchant nos intérêts communs. Dans cette optique, nous œuvrons à préserver et développer une agriculture et viticulture professionnelle et viable sur le territoire de la métropole.

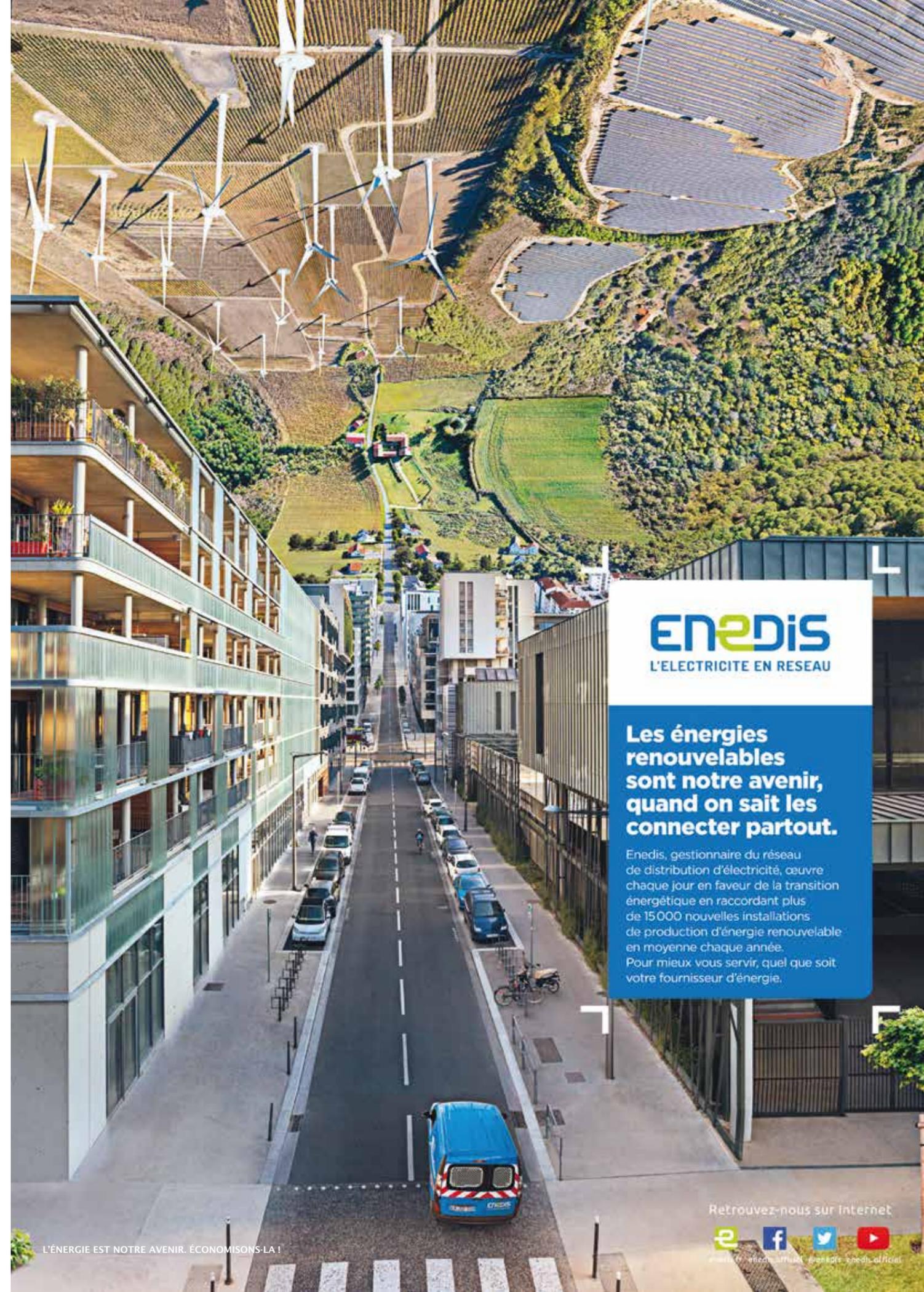
Concrètement, quelles sont les actions que vous menez en partenariat ?

Nous avons développé de nombreuses actions tendant à rapprocher les producteurs des consommateurs : ouverture d'un drive fermier (groupement de 40 producteurs offrant des produits locaux de qualité aux consommateurs dijonnais), organisation de 3 marchés annuels des producteurs Bienvenue à la ferme au centre-ville de Dijon, approvisionnement de la restauration collective et nous travaillons à l'émergence d'une légumerie sur le territoire... Ces actions viennent compléter notre partenariat sur la gestion des surfaces agricoles péri-urbaines.

de vue environnemental, économique et social. En s'appuyant sur des acteurs innovants dans ce domaine, la métropole a l'ambition de devenir d'ici à 10 ans le territoire démonstrateur d'un système alimentaire durable et innovant servant de modèle aux métropoles nationales et internationales.



Plateau de La Cras.



ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Les énergies renouvelables sont notre avenir, quand on sait les connecter partout.

Enedis, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, œuvre chaque jour en faveur de la transition énergétique en raccordant plus de 15 000 nouvelles installations de production d'énergie renouvelable en moyenne chaque année. Pour mieux vous servir, quel que soit votre fournisseur d'énergie.

Retrouvez-nous sur Internet



L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR. ÉCONOMISONS-LA !



L'INNOVATION AU COEUR DE L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES TOURISTIQUES

Avec plus de 88 millions de touristes en 2017, la France est la première destination touristique mondiale en termes d'arrivées. Malgré de nombreux atouts, le tourisme français connaît certaines faiblesses. Face à une concurrence européenne et mondiale de plus en plus forte, les destinations touristiques doivent aujourd'hui se différencier pour maintenir leurs chiffres de fréquentation. Dès lors, comment intégrer l'innovation dans nos territoires afin de les rendre plus attractifs ?

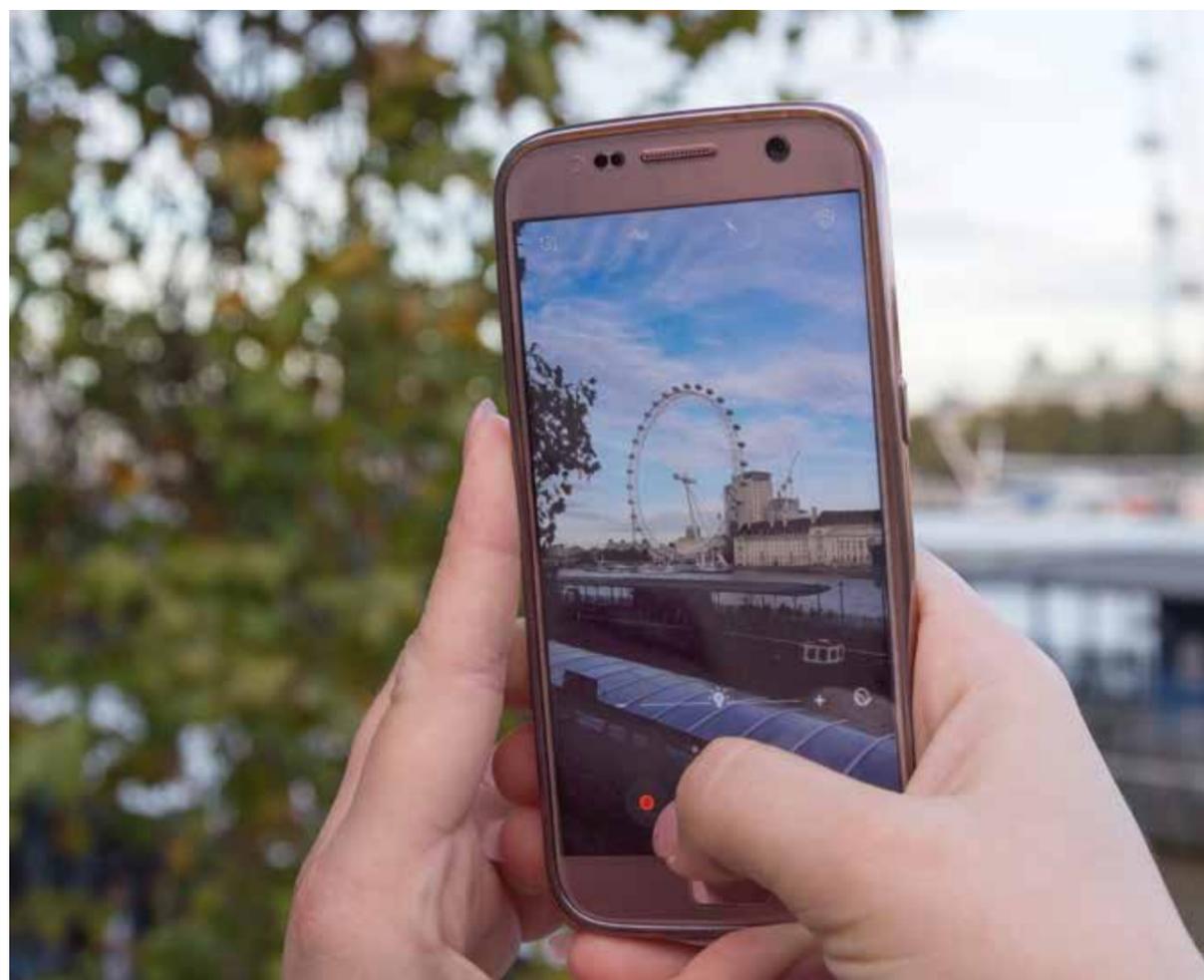
Dossier réalisé en partenariat avec



Association Nationale des Élus
des Territoires Touristiques

L'innovation, un terme complexe à définir

D'après des données de la DGE (2016), il y aurait entre 9 % et 10 % d'entreprises considérées comme « innovantes » dans le secteur du tourisme, soit entre 30 000 et 35 000. Mais comment définir l'innovation ?



L'innovation peut en effet prendre plusieurs formes, qu'il s'agisse de produit ou service, de structure organisationnelle ou encore de marketing, mais également de services dématérialisés, d'activités ou encore d'équipements. Un objet matériel ou immatériel

peut être considéré comme innovant s'il remplit les trois conditions suivantes :

- Il est déployé pour la première fois dans un contexte spécifique;
- Il est adopté par une communauté et modifie ses habitudes et/ou pratiques;

- En raison de son succès, il est rapidement reproduit. Une fois reproduit, le procédé ne peut plus être considéré comme innovant. Cette dernière notion de « reproduction » est très importante, dans le sens où une innovation doit modifier les habitudes et pratiques

des usagers. Aussi, un bien ou un service original mais non adopté par une communauté ni reproduit sera très vite oublié et considéré comme futile. Il ne pourra dès lors pas être considéré comme innovant puisqu'il n'apporte pas de réponse concrète à un besoin exprimé.

Selon la DGE, les entreprises les plus innovantes œuvrant dans le secteur du tourisme (directement ou indirectement) sont celles du transport, de la restauration et de l'hébergement marchand. Viennent ensuite les entreprises d'activités de loisir et de thermalisme. En revanche, les musées, monuments historiques et jardins publics sont, sauf exception, moins porteurs d'innovation. En effet, les principaux investissements dédiés à l'innovation s'orientent vers la recherche scientifique. Les acteurs du tourisme n'en profitent donc que dans un second temps, une fois que ces derniers sont diffusés dans les secteurs pour lesquels ils ont été conçus à l'origine. Il convient de noter que l'innovation dans le domaine touristique n'est pas systématiquement liée à des investissements en nouvelles technologies : il peut s'agir tout simplement de la mise en place d'un circuit original, d'activités ou d'un mode d'organisation auparavant inexistant dans le secteur.

Si les innovations en termes de numérique sont les plus visibles, puisqu'elles modifient les comportements observés et facilitent les expériences de voyage tout au long du processus (avant le voyage, pendant et après), des innovations touristiques peuvent émaner au contraire en opposition au « tout connecté ». Il s'agit dès lors d'un retour vers des valeurs perçues par les consommateurs comme

« Des innovations touristiques peuvent émaner au contraire en opposition au tout connecté. »

plus authentiques, telles que la préservation de l'environnement et

du patrimoine naturel (avec l'éco-tourisme et la notion de valeur paysagère), l'organisation de séjours permettant aux touristes de se déconnecter, la favorisation des circuits courts, etc. Enfin, l'innovation dans le domaine touristique n'est pas systématiquement perçue par le consommateur final, mais elle le devient car elle lui permet de simplifier ses démarches. ●

QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES

Les Français utilisent de plus en plus le web dans l'optique de préparer leurs séjours touristiques : en 2014 ils étaient **71 %** à consulter Internet pour préparer leur séjour, ce qui signifie une hausse de **9** points par rapport à 2013, soit **23,2** millions de Français de **15** ans et plus. Au niveau européen, ce chiffre s'élève à 60 % dont **32 %** qui ont directement réservé leur séjour en ligne.

Près de **70 %** des possesseurs de smartphone européens l'utilisent quotidiennement et **76 %** de ces possesseurs estiment que la présence de wifi est « très importante » au sein des structures touristiques visitées. En France, **58 %** de la population est aujourd'hui équipée d'un smartphone. 35% des ventes s'effectuent d'ores-et-déjà en ligne dont presque la moitié via des applications. Sur mobile, le taux de transformation est supérieur à **60 %** par rapport à l'ordinateur. A l'échelle mondiale, le tourisme représente **20 %** des ventes en ligne.

Les principales applications et fonctionnalités utilisées par les touristes en déplacement sont :

- L'envoi et la réception de courriers électroniques (**61 %**)
- L'utilisation de la caméra intégrée (**50 %**)
- L'utilisation d'une fonctionnalité de navigation (GPS) ou la consultation d'une carte (**47 %**)
- La connexion à un ou plusieurs réseaux sociaux (**45 %**)
- La consultation de la météo (**38 %**)
- L'utilisation d'« utilitaires » (calculatrice, réveil, etc.) (**33 %**)
- L'utilisation d'applications dites de « divertissement » (**24 %**)

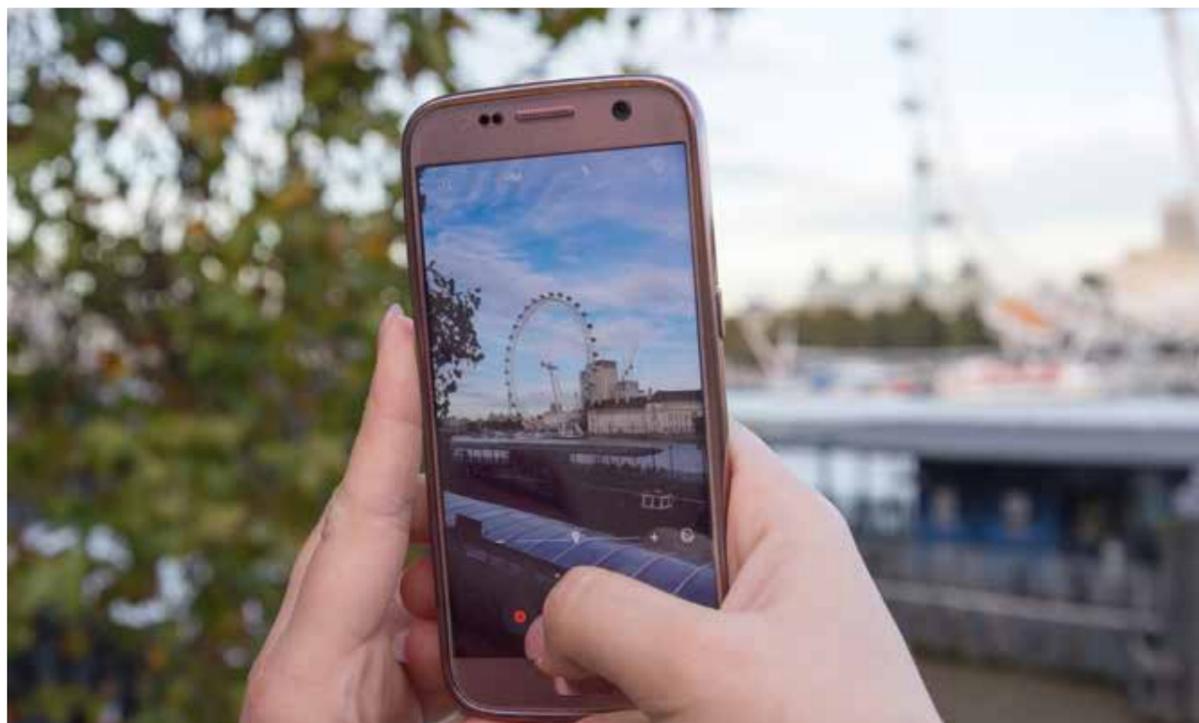
Il est possible de combiner plusieurs de ces fonctions au sein même d'une application pour arriver à des résultats immersifs et originaux.

Sur ces sept types d'usages, quatre d'entre eux requièrent l'accès à des données mobiles (réseau 3G ou 4G) ou wifi. Les destinations touristiques doivent donc également prendre en compte la satisfaction client en favorisant le déploiement de points d'accès wifi au sein de leur destination puisque les touristes étrangers ne disposent bien souvent pas de connexion. C'est d'autant plus le cas dans le cadre du tourisme d'affaires où l'usage d'Internet est primordial d'un point de vue professionnel.

Source : Expedia / Egencia Mobile Index 2014

Quels sont les apports du numérique pour le tourisme ?

L'innovation offre de nombreux avantages aux touristes et aux destinations. Mais pour en bénéficier, encore faut-il bien connaître ces technologies et leurs différentes applications.



Le numérique englobe une large palette de technologies. Certaines permettent de valoriser les œuvres, monuments et savoir-faire locaux grâce à des créations numériques artistiques et/ou interactives. C'est notamment le cas de la réalité virtuelle et augmentée, de la numérisation, ou encore de l'impression 3D. D'autres technologies vont permettre de créer des contenus inédits, et ainsi d'informer le touriste, de communiquer sur une marque territoriale ou encore de diffuser des connaissances sur le patrimoine local. C'est le cas des sites Internet et des applications pour smartphones et tablettes. Enfin,

« Aujourd'hui, plus que jamais, de forts enjeux découlent des investissements réalisés dans les technologies numériques. »

les avancées en termes de stockage, gestion et exploitation de données permettent aujourd'hui aux structures en charge du tourisme, grâce aux logiciels de CRM et aux techniques de datamining, de récolter des informa-

tions sur la fréquentation et les pratiques clients afin d'améliorer le service rendu (par exemple : connaître les pics de fréquentation pour pouvoir les anticiper, connaître le parcours type, la préférence pour une attraction, etc.) et de prospecter de nouvelles clientèles de manière optimale. En collectant des informations sur les touristes, les destinations peuvent par la suite les analyser pour anticiper les besoins et adapter au mieux l'offre en fonction de ces derniers. Aussi, le déploiement de services numériques au sein des destinations touristiques est intéressant, tant pour les touristes que pour les destinations.



Pour les touristes, c'est la garantie d'être informés en temps réel des derniers événements organisés dans la destination choisie. Le numérique leur permet également de consulter des informations utiles qui concernent notamment l'orientation géographique (plans et cartes), où de plus en plus d'utilisateurs sont passés sur des plateformes dématérialisées (comme en témoigne la numérisation des guides et cartes Michelin). Enfin, en termes de visites et de découvertes, les services numériques permettent aux touristes d'obtenir des informations complémentaires sur un lieu, sur l'itinéraire à suivre ou encore les modalités d'accès ou de réservation. Par ailleurs, les touristes peuvent être orientés vers des zones présentant un intérêt touristique mais trop peu fréquentées car méconnues du grand public, grâce aux audioguides avancés, parcours interactifs ou encore aux spectacles scénographiques qui permettent de baliser un parcours.

« Les touristes peuvent être orientés vers des zones présentant un intérêt touristique mais trop peu fréquentées. »

Quant aux destinations, elles tirent profit du numérique en premier lieu par la satisfaction client. En effet, les nouvelles technologies permettent à ces dernières de s'adapter aux usages et comportements et favorisent des vacances agréables. Par ailleurs, les technologies du numérique permettent de valoriser le patrimoine local, de le promouvoir efficacement à l'échelle nationale voire internationale grâce à la portée transfrontalière du web, ainsi que de capter de nouvelles cibles (notamment les digital natives). L'exploitation de données, enfin, offre de nombreux apports aux instances locales puisqu'elles permettent d'enrichir leurs connais-

sances du client et de proposer, par la suite, une offre et des infrastructures mieux adaptées aux besoins exprimés. Aujourd'hui, plus que jamais, de forts enjeux découlent des investissements réalisés dans les technologies numériques. Ces services restent en effet souvent difficilement accessibles aux petites collectivités, et sont par conséquent réservés davantage à des destinations possédant une certaine capacité d'investissement. Mais la tendance pourrait très rapidement s'inverser. D'une part car les coûts d'accès à ces technologies sont en baisse. D'autre part, car le récent regroupement de nombreux Offices de Tourisme permet désormais à certaines structures de mutualiser les coûts en matière d'investissements dans plusieurs compétences dont le numérique. Par ailleurs, la Caisse des Dépôts et Consignations a lancé plusieurs programmes à destination des collectivités afin de réduire la fracture numérique dans les territoires. ●

Les applications mobiles : avant, pendant et après le voyage

Devenus des incontournables de la vie quotidienne, les smartphones sont de plus en plus exploités par les destinations touristiques pour séduire les nouveaux touristes connectés.



L'usage du smartphone s'est aujourd'hui fortement démocratisé en France et en Europe. Désormais, de nombreuses destinations touristiques proposent de télécharger, gratuitement la plupart du temps, une ou plusieurs applications mobiles permettant de préparer la visite ainsi que d'enrichir l'expérience touristique sur place. Il convient de noter que le téléchargement d'une application requiert une connexion à Internet. Aussi, dans le cadre du déploiement d'une application pouvant être utilisée au cours d'une visite, il est indispensable que les destinations pensent aux touristes (notamment étrangers) qui ne pourront pas

« Les applications mobiles accompagnent le voyageur à toutes les étapes du séjour touristique. »

télécharger l'application en mettant à disposition de ces derniers soit un réseau wifi, soit un dispositif de prêt de matériel. Le développement d'une application doit ainsi entrer dans le cadre d'une stratégie plus globale en matière de numérique.

Les applications mobiles accompagnent le voyageur à toutes les étapes du séjour touristique, de sa

préparation (choix du mode de transport, prise de renseignements, etc.), au voyage même (événements programmés sur place, guide touristique de poche, organisation des déplacements). Après le voyage, les touristes se servent une fois de plus de leur smartphone, que ce soit pour accéder à des applications leur permettant d'assurer un feedback, telles que Trip Advisor, ou encore pour partager des photos, vidéos et commentaires sur les différents réseaux sociaux.

En matière d'applications, notons que plusieurs communes adhérentes à l'ANETT se sont lancées dans l'aventure. À Dijon, fort du succès du « Parcours de la chouette », permet-



tant aux touristes de suivre un parcours balisé signalé par des plaques au sol en s'aidant d'un livret au format papier présentant les secrets de la ville, l'Office de Tourisme a pris l'initiative de développer une application pour dématérialiser ce guide afin de s'adapter davantage aux nouvelles pratiques des touristes. La dématérialisation a ainsi permis d'ajouter de nouveaux services à ce parcours ludique, tels qu'une fonction de navigation jusqu'au point de départ du parcours ou encore la réception d'une notification lors de l'approche d'un point d'intérêt répertorié par l'application, ce qui permet de profiter davantage des paysages plutôt que de rester les yeux rivés sur le guide papier ou son écran.

Dans le même ordre, d'autres applications ont été lancées dans différentes villes, avec toutefois la spécificité d'être dédiées à une destination. Ainsi, la microentreprise Pixel Heart a lancé en 2017 « Handytown », qui consiste en deux applications distinctes pour les villes normandes de Rouen et de Deauville. Le principe

« Profiter davantage des paysages. »

est simple : accompagner les visiteurs dans la découverte de la richesse culturelle de ces deux villes. Les applications intègrent des itinéraires à suivre à pied avec des informations ludiques et historiques à chaque point d'intérêt, sur le même principe qu'à Dijon. Mais ici, l'expérience est poussée encore plus loin grâce à l'intégration de nombreuses photos et surtout d'un univers sonore permettant de contextualiser les visites tout en les rendant plus interactives. Une fonction de géolocalisation est également présente et permet de ne débiter la visite que lorsque l'utilisateur se trouve dans la zone de départ, afin de proposer un ordre logique de visite. L'utilisateur a toutefois la possibilité de mettre sur pause sa visite pour profiter plus longuement d'un musée ou autre endroit répertorié. Handy, assistant virtuel intelligent, apprend à connaître l'utilisateur et supprime

l'ensemble des freins pouvant gêner sa visite. Ainsi, l'application permet selon le profil de l'utilisateur, les conditions de séjour et les goûts, de proposer une visite adaptée et entièrement personnalisée. Face à un monument, l'utilisateur peut consulter une synthèse du lieu, une frise retraçant son historique complet et des informations pratiques telles que les tarifs ou encore les horaires d'ouverture. Enfin, d'autres développeurs ont opté pour des applications ayant une couverture « multi-destinations ». Urban Pulse de Veolia est ainsi disponible dans un grand nombre d'agglomérations : Paris, Lyon, Marseille, Nantes, Royan ou encore Strasbourg. Ici, l'application standard s'adapte selon la ville sélectionnée par l'utilisateur. Elle permet de calculer des itinéraires en transports ou encore de trouver des lieux et événements. Pour les communes du littoral, la « plage connectée » permet de connaître l'affluence sur la plage, l'état de la mer ou encore l'accessibilité des plages. Ainsi, les utilisateurs ont accès avec Urban Pulse à un concentré d'informations. ●



La mise en lumière du patrimoine

Leviers de prolongement de la saison touristique ou encore outils permettant de redynamiser des lieux abandonnés, les spectacles de son et lumière ont depuis plusieurs années le vent en poupe dans notre pays.

Comme abordé précédemment, l'innovation dans le domaine touristique et plus particulièrement en matière de numérique ne concerne pas uniquement les applications mobiles et informatiques. Aux Baux-de-Provence par exemple, les « Carrières de lumières » connaissent un franc succès. Elles ont été reprises en 2009 par la société Culturespaces qui a déployé la technologie AMIEX (Art and Music Immersive Experience) reposant sur cent vidéoprojecteurs et autant de serveurs permettant la projection d'images numérisées en haute définition sur les murs des carrières, avec en accompagnement une bande originale sonore réalisée sur mesure pour chaque expo-

« De nombreuses villes ont ces dernières années mis en place des spectacles de lumière accessibles à tous, et permettant de mettre en valeur le patrimoine historique. »

sition. Les œuvres, animées, sont projetées tout autour des visiteurs (murs, plafonds, sols) ce qui permet de vivre une expérience unique au monde. La taille des projections (certaines atteignant 14 mètres de hauteur) permet de contempler des détails au sein des

œuvres projetées qui ne seraient que difficilement visibles à l'œil nu sur une véritable toile.

Dans la même optique, de nombreuses villes ont ces dernières années mis en place des spectacles de lumière accessibles à tous, et permettant de mettre en valeur le patrimoine historique. A Chartres, l'opération annuelle « Chartres en lumière » plonge les touristes dans un univers haut en couleurs. Cet événement permet ainsi aux touristes de découvrir le patrimoine chartrain sous un nouvel angle. Ce parcours débute dans les rues du centre-ville et s'achève sur les bords de l'Eure. Il est complété par des visites guidées, organisées par l'Office de tourisme. ●

Du mercredi 2 au vendredi 4 mai, l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques organise son Congrès dans la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge. La journée du 3 mai sera consacrée à l'innovation dans l'industrie touristique. En effet, l'innovation est un véritable moteur de l'attractivité des territoires touristiques. Différentes tables rondes se succéderont :

- Comment satisfaire les visiteurs connectés sans perdre l'authenticité de nos territoires ?

- Face à une concurrence de plus en plus vive, l'innovation est un gage de qualité au service des touristes, mais aussi des destinations.

Une journée riche en débats, témoignages, avec la présence de Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et de Christian Mantei, Directeur général d'Atout France, ainsi que d'élus engagés sur la thématique.

À noter : un atelier sera proposé le mercredi 2 mai sur le label Famille Plus, et la matinée du 4 mai portera sur le thème : comment affirmer son leadership ?

Plus de détails et inscription sur notre site internet : www.communes-touristiques.net



L'INNOVATION AU CŒUR DE L'ATTRACTIVITÉ DE DEAUVILLE



Philippe AUGIER,
maire de
Deauville (14)

Comparateur, exigeant, mobile, communautaire et prescripteur... LE VOYAGEUR EST CONNECTÉ. Aussi, le dispositif numérique est stratégique pour Deauville où le tourisme est le premier levier d'attractivité. Sa vitrine, c'est son site Internet et au-delà de l'outil qui est nécessairement performant, la Ville travaille beaucoup sur la production de contenus en continu avec un haut niveau de qualité.

Deauville, c'est aussi une forte présence sur les réseaux sociaux. Classée première ville sur Instagram depuis plusieurs mois, Deauville est 25° sur Twitter. Elle s'adresse à ses 25 000 followers plusieurs fois par jour.

Mais en matière de numérique, le rôle d'une collectivité va au-delà de sa propre promotion. Après les infrastructures,

- l'installation d'un réseau très haut débit en 2012 pour 100 % de la population -, Deauville entend être le lieu où se pensent les innovations numériques. Elle accueille depuis près de deux ans des start-ups en résidence pour tester de nouveaux concepts in-situ. Deux applis touristiques nées dans ce contexte font désormais partie des outils. La prochaine étape est l'installation d'un hotspot wifi sur l'ensemble des zones touristiques. Un projet primordial pour développer les usages et la mobilité.

C'est aussi insuffler une culture numérique aux enfants. À Deauville, le codage informatique est enseigné à l'école primaire. Enfin, le numérique sera au cœur du projet des Franciscaines, futur lieu de vie et de culture qui ouvrira en 2020 à Deauville. Avec sa scénographie inédite et débarrassée des codes traditionnels, le numérique sera au cœur de cet équipement d'un nouveau genre.

INTÉGRER LES NOUVELLES TECHNOLOGIES AU SEIN D'UN CENTRE-VILLE CLASSÉ : LE DÉFI DE SANCERRE



Laurent PABIOT,
maire de
Sancerre (18)

En 2016, la Ville de Sancerre a décidé de procéder à des travaux pour la revitalisation des principaux lieux de vie et d'accueil de la cité : développement économique et touristique - aménagement Place du Souvenir, parc de l'Amandier, Champ Loiseau, Rempart des Dames et des Abreuvoirs en incluant un volet Smart-City -, concept de ville intelligente.

Dans ce cadre, il est prévu la mise en place de panneaux lumineux indiquant les emplacements de parking disponibles dans la Ville. Un jalonnement dynamique pour diriger les visiteurs sera mis en place ainsi que la pose de bornes escamotables pour rendre le centre-ville piéton pendant la période estivale ou pour des manifestations précises qui ont lieu tout au long de l'année (brocantes, trail, Sancerre sous la Toile et autres festivals divers, etc.). De même, doivent être installés des capteurs et autres mobiliers urbains dans le cadre de la refonte du plan de circulation dans la cité.

L'installation déjà effective de bornes wifi en ville et



d'une application numérique « Sancerre » permettent au visiteur de rester connecté en permanence pour son propre usage et également de bénéficier de toutes les prestations offertes par la Ville de Sancerre, tant sur le plan touristique, culturel, patrimonial que gastronomique - Sancerre au renom international par son vignoble et son célèbre fromage de Chavignol.

COMMENT RÉINVENTER L'EXPÉRIENCE CLIENT AFIN DE SÉDUIRE LES NOUVELLES GÉNÉRATIONS ?



Tristan DUVAL,
maire de
Cabourg (14)

La génération Y, née avec les outils numériques, a un mode de consommation très différent, qui repose sur des désirs d'autonomie et de quête de renouveau. Cela va transformer considérablement les habitudes de consommations et l'offre touristique.

Très bien informés, les Y aiment acheter, profiter de la vie et essayer les nouveautés.

Pour les séduire, le marketing doit mettre l'accent sur les tendances, traitements et services qui procurent des résultats instantanés. Information en temps réel, flexibilité, expériences locales authentiques, responsabilité sociale et environnementale sont des critères majeurs pour cette génération qui fait plus confiance à ses pairs qu'à la publicité pour ses choix.

Les grands enjeux seront sur les services et les expériences partagées. Les smartphones sont devenus des assistants personnels et sont maintenant utilisés pour trouver une destination, un hôtel, un restaurant. Ils s'inspirent également des réseaux sociaux et des expériences, bonnes ou mauvaises, des internautes pour leur choix de destination (encore plus s'il s'agit de leurs amis). Ils ont en effet besoin que leur expérience soit connue et reconnue



sur les réseaux et publient donc systématiquement des photos des restaurants et hôtels où ils se rendent, qui peuvent ainsi être visibles par des milliers d'internautes ! Chacun veut vivre, dans un tourisme de masse et globalisé, un séjour personnalisé authentique.

L'enjeu sera d'associer à ces nouvelles tendances et exigences un service de qualité proche de la conciergerie afin de ne pas être déceptif dans l'application.

L'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques, créée en 1930, regroupe à l'échelle du territoire national un réseau de près de 1000 élus de tous types de territoires ayant à cœur de défendre les intérêts des communes touristiques auprès des pouvoirs publics. Elle participe activement aux auditions et groupes de travail mis en place par le Gouvernement et le Parlement sur vos sujets de préoccupation tels que la réforme territoriale, les lois de finances et divers sujets tels que l'hébergement touristique, le calendrier scolaire, le logement des saisonniers ... Notre Association est aussi un lieu d'échanges, notamment à travers huit commissions qui se réunissent régulièrement.

Vous trouverez toutes les informations sur notre site www.communes-touristiques.net. N'hésitez pas à prendre contact avec nos équipes au 01.45.51.49.36 (appel non surtaxé).

**BIEN PLUS QU'UNE MUTUELLE,
UN PARTENAIRE SANTÉ POUR
VOTRE COLLECTIVITÉ !**



© Groupe MGC - 2016 • Photos Shutterstock

SANTÉ ET PRÉVOYANCE DE VOS AGENTS TERRITORIAUX

PRÉVENTION SANTÉ POUR VOS ADMINISTRÉS ET VOS AGENTS



L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS) a contribué à faire connaître un domaine d'action qui l'était encore peu ; elle donne également de nouveaux moyens d'action aux collectivités. Les clés pour s'en saisir.

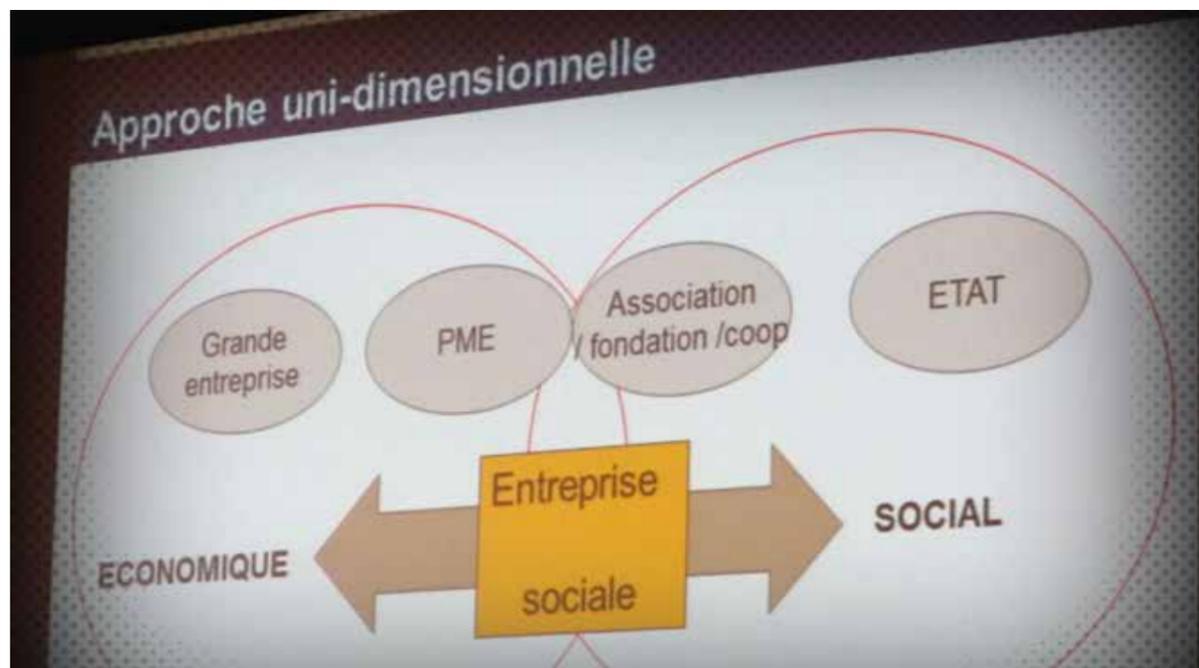
Dossier réalisé en partenariat avec



CAISSE D'ÉPARGNE

L'économie sociale et solidaire, qu'est-ce que c'est ?

Le terme d'économie sociale et solidaire désigne tous les acteurs « dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale » – c'est la définition qu'en donne le ministère de l'Économie.



La définition de l'économie sociale et solidaire est très large. Et pour cause : il n'y a pas une politique de l'ESS, mais un principe, un mode de fonctionnement qui peut régir tous les secteurs – alimentation, mobilité, transition énergétique, vieillissement de la population, lutte contre la pauvreté... Un « mode d'entreprendre », selon la loi, qui rassemble des structures dont les principes et finalités croisent les missions d'intérêt général des collectivités. Les bénéfices pour celles-ci sont nombreux, depuis la création d'emplois non délocalisables jusqu'à l'ancrage territorial d'une activité, de son impact social et environnemental, sans oublier

« Les bénéfices pour les collectivités sont nombreux, depuis la création d'emplois non délocalisables jusqu'à l'ancrage territorial des activités. »

le développement de nouveaux modes de gouvernance, plus respectueux des salariés, ou encore la mise en place de circuits courts, rapprochant le producteur du consommateur... autant de thématiques sur lesquelles les élus

sont au demeurant de plus en plus attendus.

Quel cadre légal pour l'économie sociale et solidaire ?

La loi du 31 juillet 2014 a contribué à faire connaître ce potentiel de l'économie sociale et solidaire. Elle définit d'abord le rôle de ses acteurs : associations, coopératives, mutuelles, fondations, mais aussi – c'est la grande nouveauté de cette loi – toutes les entreprises qui obtiennent l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale », c'est-à-dire aujourd'hui beaucoup de start-ups qui relèvent de l'entrepreneuriat social.



La loi contient également toute une série de mesures qui donnent aux salariés de nouveaux moyens d'action – création d'un statut transitoire de SCOP d'amorçage, dispositif de formation à la reprise d'entreprise – et encouragent le développement local durable, avec les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) et la réorientation de la commande publique par le biais de schémas d'achats publics socialement responsables.

La loi définit enfin le principe de co-construction des politiques d'économie sociale et solidaire avec les acteurs concernés – une exigence qu'elle s'est d'abord appliquée à elle-même. Ce texte a ainsi été élaboré avec l'ensemble des réseaux ESS ; il a également mobilisé les parlementaires de plusieurs commissions, ce qui lui a permis d'être adopté sans opposition. ●

L'EMPLOI DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- ◆ 12,7 % des emplois privés
- ◆ 2 380 000 salariés
- ◆ Une progression de 24 % de l'emploi privé depuis 2 000
- ◆ 600 000 recrutements d'ici 2020 en raison des départs à la retraite
- ◆ 10 % du PIB réalisés par 200 000 entreprises

(Source : ministère de l'Économie)

LES CINQ OBJECTIFS DE LA LOI ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- 1 Reconnaître l'économie sociale et solidaire comme un mode d'entreprendre spécifique
- 2 Renforcer les politiques de développement local durable
- 3 Consolider le réseau, la gouvernance et les outils de financement des acteurs de l'économie sociale et solidaire
- 4 Provoquer un choc coopératif
- 5 Redonner du pouvoir d'agir aux salariés

(Source : ministère de l'Économie)

La Caisse d'Épargne, premier financeur privé de l'économie sociale et solidaire

Faire émerger un projet d'économie sociale et solidaire nécessite parfois un fort investissement de départ ; la Caisse d'Épargne est très vite devenue la banque de référence en la matière.



Siège de la première Caisse d'Épargne française fondée à Paris le 29 juillet 1818.



Isabelle Brouté

Directrice du marché Entreprise et Économie sociale et solidaire du réseau Caisse d'Épargne

La Caisse d'Épargne investit massivement dans l'économie sociale et solidaire – un choix qui s'inscrit dans la droite ligne de son rôle historique de « banquier du territoire », comme elle se définit elle-

même. Sa stratégie a ainsi toujours consisté à mobiliser l'épargne locale de ses clients pour financer les projets d'acteurs du territoire – « une sorte de circuit court du capital, » comme le souligne Isabelle Brouté, directrice du marché Entreprise et Économie sociale et solidaire du réseau Caisse d'Épargne. C'est comme cela que la banque peut aujourd'hui soutenir des projets d'ESS locaux dans des domaines aussi variés que le médico-social, l'enseignement privé, l'insertion par l'emploi, l'entrepreneuriat social ou encore l'environnement.

La Caisse d'Épargne conçoit son rôle d'accompagnement des acteurs de l'économie sociale et solidaire comme une exigence : celle de s'adapter, d'innover en permanence – en déployant des offres dédiées pour les nouveaux

TROIS QUESTIONS À UN CLIENT DE LA CAISSE D'ÉPARGNE



Fabien Delory,
Directeur général
de Moulinot

Pouvez-vous nous dire en quelques mots ce que fait votre entreprise ?
Le fondateur de Moulinot est un restaurateur, qui a toujours trié ses déchets dans son propre restaurant avant de les valoriser dans sa cave avec un lombricomposteur... Donc quand une réglementation est passée en 2012 imposant à tous les gros producteurs de déchets alimentaires de les trier à la source pour les valoriser, il a tout naturellement développé un service d'accompagnement des restaurateurs.

Comment vous êtes-vous tourné vers la Caisse d'Épargne pour financer votre projet ?

Le financement de l'économie sociale et solidaire est un petit monde... C'est un partenaire financier qui nous

a mis en contact ; nous avons apprécié le fait que la Caisse d'Épargne ait un pôle dédié à l'ESS et une vraie compréhension de ces enjeux.

Et comment vous a-t-elle accompagné ?

On est une petite structure et on a rapidement eu besoin de fonds pour financer la flotte de véhicules collectant les déchets, puis la première plateforme de compostage et lombricompostage qu'on a créée en septembre. L'enjeu était pour nous d'avoir des partenaires bancaires qui nous suivent sans s'attacher uniquement à notre dernier de bilan, qui soient patients sur le retour sur investissement, qui ne prennent pas seulement la performance économique en compte mais aussi l'impact social et sociétal de la démarche. En l'occurrence on devrait être à l'équilibre à la fin de l'année, tous les voyants sont au vert, et le potentiel de croissance est énorme avec la généralisation du tri des déchets d'ici 2025. Donc je crois que c'était un pari gagnant pour nous tous !

entrepreneurs sociaux, en renforçant son écosystème au service des start-ups qui se créent, en développant des outils bancaires digitalisés... Pour la Caisse d'Épargne – une banque coopérative, qui compte 5 millions de sociétaires – l'enjeu n'est pas seulement économique : il y va de sa capacité à être à l'écoute des attentes de la société et d'une fidélité à ses propres valeurs.

« Avec 160 conseillers spécialisés dans le domaine de l'ESS, nous offrons à ce secteur l'un des premiers, sinon le premier réseau d'experts sur le territoire national », conclut Isabelle Brouté. ●

LES SECTEURS QUE LA CAISSE D'ÉPARGNE SOUTIEN EN PRIORITÉ

- **La santé et le médico-social** : ce domaine d'activité, que la Caisse d'Épargne accompagne historiquement, est aujourd'hui en pleine mutation. Les Caisses d'Épargne Ile-de-France et Rhône-Alpes ont donc créé des « agences santé » dédiées à l'accompagnement des acteurs de ce secteur, tant publics que privés. L'enjeu pour les collectivités est significatif, à la fois en termes d'aménagement du territoire et de services à la population, notamment dans le contexte du développement de la silver economy.

- **L'entrepreneuriat social** : la Caisse d'Épargne soutient des projets qui allient impact social ou environnemental et performance économique, avec l'hybridation des financements que cela implique. L'objectif est de proposer un large éventail de solutions pour permettre à ces start-ups de développer leur concept : formation de nos conseillers, engagement au sein de fonds d'investissements dédiés, partenariats avec des accélérateurs ou incubateurs de start-ups sociales dans les territoires,...

- **La transformation digitale des associations** : aujourd'hui, beaucoup d'associations recourent encore aux adhésions par chèque ; la Caisse d'Épargne leur donne les outils pour réaliser leurs encaissements sur Internet et mieux gérer les cotisations et les dons.

LA CAISSE D'ÉPARGNE ET L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN CHIFFRES

- ◆ 200 000 clients ESS
- ◆ 160 conseillers dédiés aux structures ESS employeuses
- ◆ 1 milliard de crédits réalisé auprès de ces acteurs en 2017¹
- ◆ 20 millions d'euros chaque année pour soutenir 1 100 projets portés par des acteurs de l'ESS au cœur des territoires²

[1] Source : contrôle de gestion BPCE 2017
[2] Source : Rapport RSE Caisse d'Épargne 2016

Ille-et-Vilaine : l'économie sociale et solidaire dans les départements

L'Ille-et-Vilaine avait mis en place une politique d'économie sociale et solidaire depuis plus de dix ans quand la loi NOTRe a été adoptée en 2015, ôtant la compétence économique aux départements pour l'attribuer aux régions. Cette collectivité fait depuis la preuve qu'il est possible de mener une stratégie ESS sans trahir l'esprit de cette loi.



Emmanuelle Rousset,
vice-présidente du Département d'Ille-et-Vilaine en charge de l'Économie sociale et solidaire, de la Politique de la Ville et du Développement social local

Vous êtes plusieurs niveaux de collectivités à avoir mis en place une politique d'économie sociale et solidaire dans votre région. Comment vous répartissez-vous les tâches ?

On a la chance en Bretagne de bénéficier d'un écosystème favorable : beaucoup de collectivités sont en effet sensibles à ces sujets, ce qui nous permet de toutes tirer ensemble dans la même direction. Depuis le début, avant même la loi NOTRe, le schéma régional de développement économique inclut un volet économie sociale et solidaire et le département y est associé de très près. Nous travaillons également avec Rennes Métropole, qui a une vraie politique ESS, pour que nos actions soient complémentaires et que les acteurs se retrouvent dans la politique menée.

Comment est-ce que cela se traduit concrètement ?

On fait beaucoup d'accompagnement de projets : on rencontre l'ensemble des maires du département, on leur présente les ressources qu'on met à leur disposition en termes d'ingénierie – pour reprendre le dernier bar qui a fermé, par exemple. Le département peut dans ce cas financer une partie de la phase amont : étude des besoins, mobilisation des citoyens... On apporte des réponses, des suggestions d'organisation, on partage des retours d'expériences. On a d'ailleurs rédigé des fiches à destination des petites collectivités pour leur présenter les outils de soutien aux derniers commerces. Dans un registre totalement différent, on a également mis en place un schéma d'achat pour une commande publique responsable, avec une

clause sociale, une plus grande place laissée au commerce équitable, etc.

Vous avez aussi sur votre territoire un incubateur d'innovation sociale ?

En effet : TAG35, qui fonctionne donc comme incubateur d'entreprises sociales, mais aussi en amont comme « révélateur », pour déceler les besoins du territoire, et comme « idéateur » pour accompagner le passage de l'idée à la création d'entreprise. L'idée est de faire émerger des projets en réponse aux problématiques de mobilité, d'accessibilité alimentaire, de chômage longue durée, ... On fait des expérimentations de coopérations éphémères, avec par exemple des gens vivant avec le RSA qui créent un restaurant dont ils sont collectivement partenaires, ce qui leur permet d'intégrer un parcours de formation et d'acquérir une expérience professionnelle. On n'apporte pas forcément de soutien financier mais au moins un soutien logistique, on fonctionne comme des facilitateurs.

Quel bilan tirez-vous au terme de près de 15 ans d'expérience dans l'économie sociale et solidaire ?

Il y a un effet levier qui s'est mis en place : ça amène de nouvelles façons de faire les choses collectivement, de nouvelles idées avec une utilité sociale. Ce sont des dynamiques riches car elles s'inscrivent sur un territoire précis – un quartier, une commune. On veut continuer à faire vivre la transversalité de cette politique, son maillage avec les différents acteurs, les différentes collectivités, les différentes politiques publiques – handicap, personnes âgées, recyclerie, agriculture, avec l'accompagnement des nouvelles installations... – pour créer un vrai sentiment d'appartenance au territoire. On ne veut pas se contenter de faire de l'insertion. Pour nous, l'économie sociale et solidaire, ce n'est pas de la réparation mais un outil de transformation sociétale. ●

370 000 euros, c'est le budget que l'Ille-et-Vilaine a consacré à l'économie sociale et solidaire cette année.

Déploiement de l'économie sociale et solidaire : le rôle des collectivités

Pour développer l'ESS, il faut avant tout des projets et des porteurs. Mais les collectivités ont un rôle important à jouer pour accompagner les initiatives, leur fournir un cadre favorable, avec plusieurs leviers : financements, achats publics, immobilier et foncier, entrée au capital de SCIC,...



La loi de 2014 a permis de faire connaître et reconnaître les outils de l'économie sociale et solidaire pour le développement des territoires ; elle donne dans la même logique un rôle important aux territoires dans le développement de l'ESS.

- Les régions : la loi de 2014 leur donne un rôle prépondérant en introduisant l'obligation pour elles de déployer une stratégie économie sociale et solidaire. La loi NOTRe, adoptée peu après, précise cette obligation avec l'ajout d'un volet ESS aux schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

« L'ESS peut apporter des réponses partout, en milieu rural, urbain, comme dans les quartiers politique de la ville. »

- Les départements, les communes, les intercommunalités : tous les différents niveaux de collectivités locales sont concernés par l'économie sociale et solidaire, qui couvre potentiellement tous les domaines de compétences – emploi, aménagement du territoire, agriculture,

social... L'ESS peut apporter des réponses partout, en milieu rural, urbain, comme dans les quartiers politique de la ville.

Parmi les démarches dont peuvent être partie prenante les collectivités, on peut citer : les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), qui réunissent les acteurs publics et privés de l'économie sociale et solidaire à l'échelle d'un territoire pour leur permettre de déployer une stratégie commune.

- L'Europe est le dernier maillon de l'échelle territoriale et une source de financement encore peu mobilisée par les collectivités locales. ●

Nouvelle-Aquitaine : l'économie sociale et solidaire moteur du développement économique

La Nouvelle-Aquitaine, née de la fusion de trois régions et 12 départements, a su créer très rapidement une culture commune autour de l'économie sociale et solidaire.

Interview croisé Pascal Duforestel, Conseiller régional délégué à l'Économie sociale et solidaire, et Jacques Le Priol, Directeur de l'Économie sociale et solidaire et de l'Innovation sociale.



Votre région a une histoire forte en matière d'économie sociale et solidaire ?

En effet. C'est l'héritage de trois ex-régions très volontaires en la matière – pour des raisons différentes – qui se sont bien complétées : le Poitou-Charentes, berceau historique autour de Niort et de ses mutuelles, avec une histoire coopérative affirmée ; le Limousin, très volontariste sur le secteur associatif, exemplaire à l'échelle nationale sur l'enjeu des recycleries ; et l'Aquitaine, avec des dispositifs offensifs en matière d'insertion par l'activité économique, des bassins d'expérimentation, par exemple à Tarnos, qui a fait l'objet d'un label PTCE. Il était dès lors tout naturel de placer l'économie sociale et solidaire au cœur de nos dispositifs économiques – pas comme un volet annexe, pour se donner bonne conscience, mais comme un pilier du développement du territoire.

Comment avez-vous élaboré une stratégie en la matière ?

Nous avons organisé une conférence régionale de l'économie sociale et solidaire, volontairement très tôt après l'adoption de la loi pour que cette réflexion puisse nourrir le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. La prochaine conférence aura lieu cette année, pendant le mois de l'ESS en novembre.

Quelle a été la stratégie ainsi établie ?

La conférence a permis de définir les trois axes de notre stratégie pour l'économie sociale et solidaire : d'abord, « entreprendre » – l'idée est d'accompagner la création de SCIC et de SCOP, de soutenir des entreprises et organisations à différents stades de leur vie, en nous

appuyant notamment sur les incubateurs de l'ESS. Deuxième axe, « coopérer » : on incite les acteurs de l'économie sociale et solidaire à travailler de manière collective, à se regrouper, ce qui leur permet de développer des compétences, mais aussi d'atteindre la taille critique permettant de solliciter des fonds européens – on pense par exemple aux structures culturelles. Le troisième axe consiste enfin à « innover », à faire la démonstration que les acteurs de l'ESS ont une vraie fonction de R&D sociale. On a ainsi co-construit des agences de développement et d'innovation, avec plusieurs directions de la Région et des acteurs extérieurs : CCI, chambre des métiers... La prochaine conférence va permettre de faire le point sur cette stratégie régionale, de déterminer les éventuels besoins du secteur, d'imaginer de nouvelles solutions, en lien avec les différents niveaux de collectivités.

Quel premier bilan tirez-vous de cette politique ?

On a lancé plusieurs initiatives, par exemple en participant aux expérimentations « zéro chômeur longue durée » à l'échelle de micro-territoires – quartiers, communes rurales ou communautés de communes. Elles ont été plutôt concluantes, d'autres collectivités de la région sont venues s'en inspirer. Le but est de passer le cap de l'expérimentation pour développer une vraie culture de l'innovation sociale. On est un territoire de référence à l'échelle nationale sur ces sujets-là.

Les habitants se sont-ils approprié les dispositifs de l'économie sociale et solidaire ?

Il y a 10, 20 ans, l'économie sociale et solidaire était un acte militant plutôt isolé et marginal, un peu comme le bio. Aujourd'hui on décèle une vraie appétence, un souhait d'engagement, de valeur, partagé par beaucoup d'habitants. Une émulation se met en place, avec de plus en plus d'acteurs différents, de jeunes qui s'engagent. On est mécaniquement sollicités sur de nombreux projets : un torrificateur à Bordeaux, une compagnie de clowns à Niort, une maison de retraite, un cinéma, un abattoir... Les outils ont beaucoup gagné en souplesse et en efficacité depuis la loi de 2014, les élus s'emparent progressivement de ce modèle, qui mérite encore d'être éclairé et développé. ●

Près de 400 dossiers d'aides par an...

...pour un budget global de 10 millions d'euros : ce sont les moyens que la Nouvelle-Aquitaine consacre au déploiement de l'économie sociale et solidaire.

AGENDA 2018 DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Demandez le programme !

- **18 janvier** : lancement de la marque French Impact, dont tous les acteurs agissant au service de l'intérêt collectif peuvent se revendiquer, sur le modèle de la French Tech.
- **18 janvier également** : lancement d'un accélérateur d'innovation sociale, dont le principe est d'accompagner une dizaine d'entreprises locales pionnières de l'économie sociale et solidaire dans leur développement national. Identifiées grâce à un premier appel à candidatures, elles sont les vitrines de la marque French Impact.
- **Du 7 mars au 14 mars** : semaine du web social et solidaire, fédérant tous ceux qui utilisent le numérique au service de l'intérêt général, avec une centaine d'événements partout en France.
- **Du 26 au 31 mars** : semaine de l'économie sociale et solidaire à l'école, pour sensibiliser les élèves à ces problématiques dès le plus jeune âge. Plus d'une centaine d'actions organisées sur tout le territoire.
- **5 juillet** : rencontre nationale des collectivités locales autour de l'ESS, organisée par le RTES avec le soutien des principaux réseaux de collectivités.
- **Du 1^{er} au 3 octobre 2018** : forum mondial de l'économie sociale et solidaire à Bilbao, réunissant les acteurs de la société civile et les pouvoirs publics locaux. La France est aujourd'hui pays référent dans ce domaine, et il y a pour l'ESS un vrai enjeu de croissance à l'international.
- **Novembre** : mois de l'économie sociale et solidaire, une mobilisation qui réunit les acteurs de l'ESS autour de plus de 2 000 événements dans l'ensemble des régions de France.

L'ESS au cœur du développement des territoires!



Christiane Bouchart
Présidente du RTES

L'économie sociale et solidaire place au cœur de son projet la question de la territorialisation de la valeur ajoutée. L'ESS permet des approches innovantes pour trouver des réponses aux besoins locaux, contribuant à la création d'emplois et de dynamiques locales.

Au-delà de son impact en termes d'emplois non délocalisables, l'économie sociale et solidaire apporte en effet des réponses à des besoins non satisfaits des habitants des territoires, et est ainsi un facteur important d'attractivité d'un territoire : la présence par exemple de services de garde petite enfance, d'associations culturelles, d'associations sportives, sont des éléments importants pour l'image d'un territoire.

Une autre dimension parfois méconnue de l'économie sociale et solidaire est sa capacité d'innovation économique et sociale : nouveaux services, nouveaux métiers, nouvelles formes de gouvernance... L'économie sociale et solidaire, depuis de nombreuses années,

défriche de nouvelles filières et de nouveaux modes de faire : elle a été pionnière dans les modes de production et distribution d'une offre agricole plus respectueuse de la planète (bio, agriculture paysanne, circuits courts,...), dans les questions de transition énergétique (lutte contre la précarité énergétique, mobilité durable,...), dans les approches d'économie circulaire et de proximité (réemploi, écoconception, relations directes entreprises – consommateurs,...). C'est le sens du rattachement de l'ESS au ministère de la Transition écologique et solidaire.

Par les emplois qu'elle crée, par son inscription dans le développement local et son impact sur l'attractivité des territoires, mais aussi par sa capacité à mobiliser des citoyens autour de projets variés, l'ESS est un levier majeur pour le développement des territoires, urbains comme ruraux.

Elle le sera d'autant plus que la coopération sera au centre des démarches : coopération entre acteurs et collectivités locales, dans des démarches de coconstruction de la politique publique, coopération entre acteurs de l'ESS du territoire, entre acteurs de l'ESS et acteurs privés, et entre collectivités.

Les collectivités ont donc, aux côtés de l'État, un rôle décisif et une forte responsabilité dans le développement de l'ESS, et plus largement d'une économie plus solidaire, tournée vers la satisfaction de l'intérêt collectif et les besoins des territoires et de leurs habitants. Telle est la conviction du Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire, qui

rassemble 120 collectivités (régions, départements, intercommunalités et communes).

Ces collectivités trouvent au sein du réseau un espace de partage de pratiques et d'idées, un espace de formation et d'informations, leur permettant de faire connaître leurs initiatives et de les partager : temps de formation (par exemple sur la commande publique responsable, sur les SIEG,...), journées d'échanges et de débats, lettre électronique mensuelle, bulletin papier, réalisation d'études (par exemple sur le rôle des collectivités locales dans le développement des pôles territoriaux de coopération économique ou sur les liens entre politique de la ville et politiques d'ESS),...

Plus largement, le RTES agit pour renforcer la prise en compte de l'économie sociale et solidaire dans les politiques territoriales. Le réseau travaille également à faire reconnaître la pluralité du modèle économique et sa diversité d'acteurs à l'échelle européenne.

Rendez-vous à Paris le jeudi 5 juillet pour la rencontre nationales des collectivités locales autour de l'ESS, organisée chaque année avec les principaux réseaux de collectivités signataires de la déclaration « L'Économie sociale et solidaire, un modèle économique à part entière, apportant des réponses aux besoins de nos territoires ». Ni démarche philanthropique, ni supplément d'âme des politiques publiques, l'ESS est une économie de la coopération et de la juste redistribution des richesses, conditions du bien vivre ensemble et de paix.

Pour plus d'informations,
www.rtes.fr



**LES ASSOCIATIONS
SOUTIENNENT
DE GRANDES CAUSES.
MAIS QUI SOUTIENT
LES ASSOCIATIONS?**

1^{ER} FINANCEUR DES ASSOCIATIONS*



APPRENTISSAGE : UNE RÉFORME DANGEREUSE

Le Premier ministre a présenté le 9 février 2018 son projet de réforme de l'apprentissage. Cette réforme du gouvernement risque de conduire à la disparition de toute offre en matière d'apprentissage dans des parties entières du territoire. Dans ce dossier, un état des lieux et les propositions des Régions pour le développement de cette voie d'excellence pour nos jeunes.

Dossier réalisé en partenariat avec



Vers une privatisation de l'apprentissage

Désormais, l'apprentissage ne sera plus une politique publique, il ne relèvera plus de la formation initiale. Le devenir de chaque CFA dépendra du nombre d'apprentis qu'il accueille sur la base d'un coût défini nationalement.



Jusqu'à présent la Région était le premier financeur public des Centres de formation des apprentis (CFA). Elle pouvait, en percevant 51 % de la taxe d'apprentissage, apporter un soutien particulier aux CFA les plus fragiles. Selon le plan présenté le 9 février par le gouvernement, désormais chaque CFA touchera une somme définie nationalement par chaque branche pour chaque apprenti qu'elle accueillera. Plus elle en accueillera, plus elle couvrira ses frais de fonctionnement. C'est le principe du système dit « financement au contrat ». Ce système fonctionnera selon la loi

« Vers une privatisation de l'apprentissage. »

de l'offre et de la demande. C'était la demande du MEDEF et de certaines grandes branches professionnelles. Par ailleurs ces dernières récupèrent en plus la construction des référentiels des formations en codécision avec l'Education nationale, ce qui est légitime pour les Régions.

Pour financer ce nouveau système, la taxe d'apprentissage disparaît (0,68 % de la masse salariale des entreprises).

Elle sera remplacée par une contribution unique de l'alternance de 0,85 % de la masse salariale. Celle-ci financera les deux contrats par alternance (apprentissage, contrats de professionnalisation). Un système de péréquation limité, national et régional (250 M€) sera mis en place pour permettre à certains secteurs (comme l'artisanat) de « survivre ».

Un rôle réduit pour les Régions

Depuis 2014, les Régions pilotent la « carte des formations » pour répondre finement aux besoins en compétences de leurs territoires et de leurs entreprises.



Celle-ci définit les besoins de formation notamment en apprentissage sur les territoires. En fonction de ces éléments, la Région décide d'ouvrir et/ou de fermer des CFA et des sections de formation. La disparition annoncée de cette carte - considérée comme un « archaïsme administratif » par le MEDEF - ouvre la voie à une liberté totale d'ouvrir et fermer des centres et des sections. Mais aussi de mettre en concurrence les offres de formations, notamment celles des lycées professionnels.

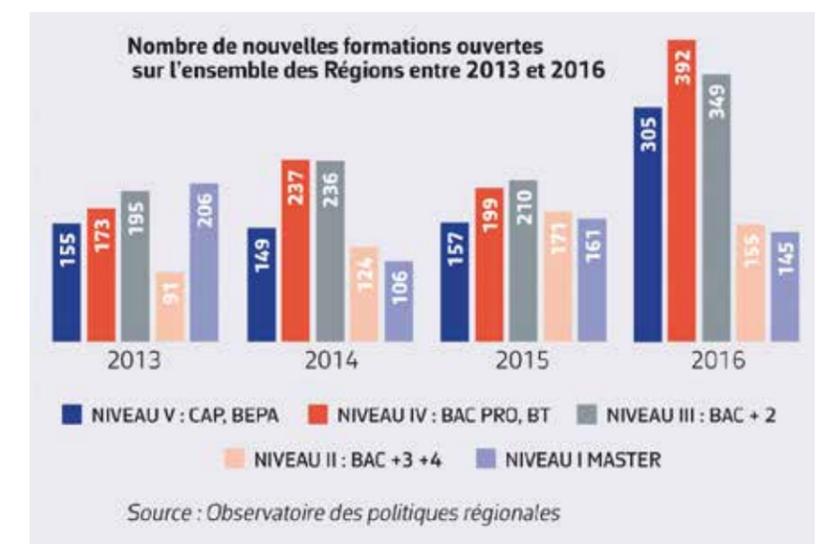
Contrairement à ce qu'on pouvait craindre au début de la concertation ouverte par le gouvernement, Régions de France a obtenu que les Régions gardent un rôle dans l'apprentissage. Elles conservent tout d'abord une ressource dédiée à l'investissement - construction, réhabilitation, création de nouveaux plateaux techniques, ... - soit 180 M€ par an qu'elles devront se partager nationalement. Elles définiront un « schéma régional des formations en alternance » qui sera décliné en « contrats d'objectifs et de

moyens » avec chaque branche. À ce stade, le contenu de ces contrats n'est pas connu.

Les Régions assureront aussi le versement de toutes les aides aux employeurs d'apprentis. Celles-ci seront refondues en une aide unique, mais dont les modalités seraient entièrement définies au niveau national.

Les Régions disposeront enfin d'une enveloppe annuelle de 250 M€

(qu'elles devront se partager) pour financer les dépenses de qualité dans les CFA (formation de formateurs, dédoublement de classes, accompagnement de démarches innovantes...) et le soutien aux CFA les plus fragiles. Ces sommes seront attribuées aux CFA soit sous forme de subventions directes soit par augmentation du coût de formation au contrat.





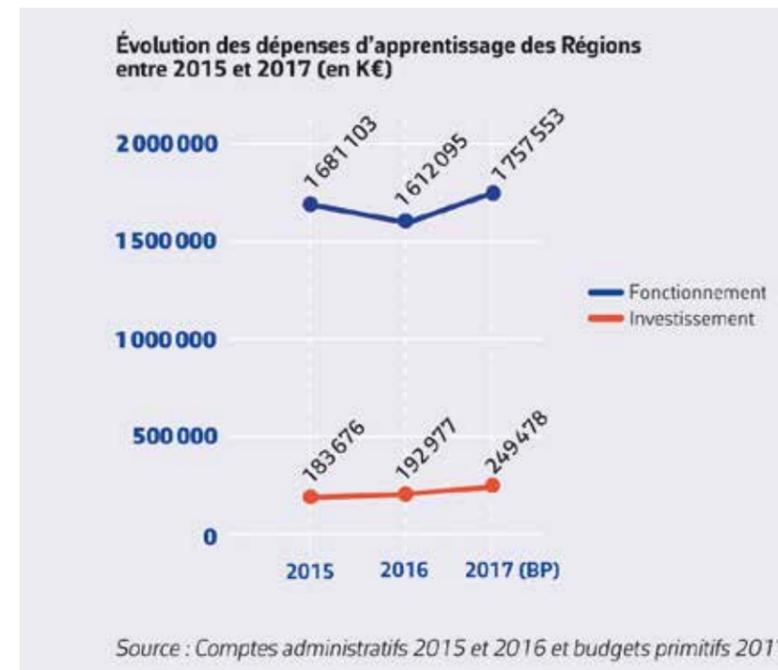
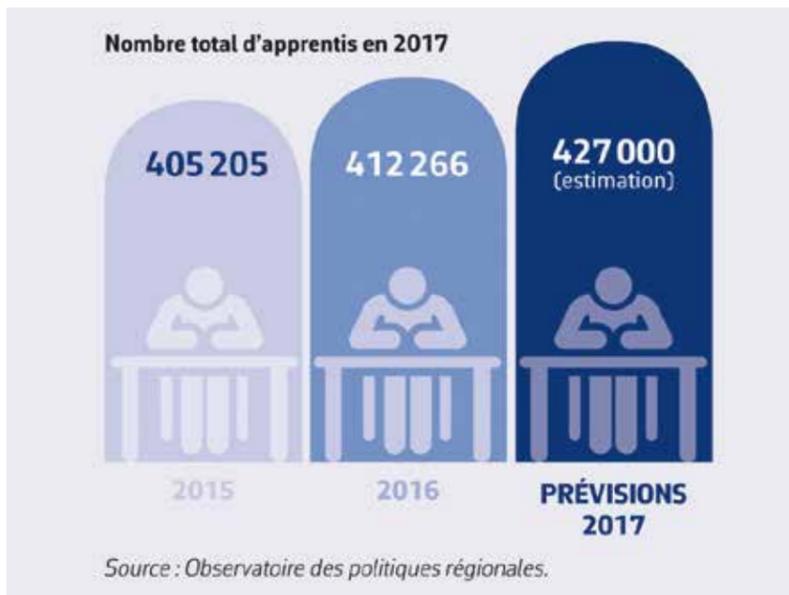
Mais, les Régions perdent le pilotage réel de l'apprentissage. C'est pourquoi on peut considérer que cette compétence (qui datait de 1983) leur est retirée de fait et bientôt de droit au profit des branches professionnelles et des entreprises. La responsabilité de la réussite ou l'échec de cette réforme reposera sur elles. L'État devra lui aussi assumer ses responsabilités sur l'allègement des normes qui pèsent sur le recrutement et l'emploi des apprentis. Le Premier Ministre l'a annoncé, il reste à le mettre en œuvre sinon la réforme échouera.

Vers la fermeture de CFA

Le financement au contrat ne tient pas compte de la grande disparité des situations locales et des spécificités des CFA (entre un CFA en zone métropolitaine ou un CFA en zone rurale). Là où la Région assurait, dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire concertée localement, le maintien de centres de formation à proximité des besoins des

TPE, PME et des apprentis, le nouveau système ignore les situations locales de certains CFA. La fermeture de ces CFA semble inéluctable. Par ailleurs, les branches ne sont pas suffisamment organisées dans les territoires pour répondre aux besoins locaux.

Ce choix est assumé par le Gouvernement. En effet, l'enveloppe dont disposeront les Régions en la matière diminuera de 40 % environ par rapport à la situation actuelle. Ce budget ne sera donc pas suffisant pour maintenir en vie tous les CFA. Ceux-ci devront, dès lors, faire des efforts significatifs en



termes d'économies de charges ou de fermetures de sections pour rester en activité.

Orientation : le compte n'y est pas

Pour les Régions, la réforme de l'orientation est l'une des principales clés pour réussir à revaloriser et développer l'apprentissage en France. C'est aussi une attente forte des jeunes et de leurs familles. La faiblesse actuelle du système d'orientation en France a été unanimement soulevée par l'ensemble des participants à la concertation sur l'apprentissage.

Le transfert de la compétence orientation de l'État aux Régions aurait donné un signal clair pour organiser un nouveau service public de l'orientation digne de ce nom, en lien avec leur compétence économique et de formation professionnelle.

Le gouvernement n'a pas accédé à cette proposition des Régions, craignant une mobilisation sociale des personnels au sein du ministère de l'Éducation nationale qui ne souhaitent pas être transférés aux Régions.

Cette position ne fait que conforter la situation actuelle du Service public régional de l'orientation (SPRO). Dans ce système, les Régions sont cantonnées à une simple coordination d'opérateurs ne dépendant pas d'elles.

La position des Régions ne vise ni à tirer la couverture à elles, ni à blâmer tel ou tel acteur. L'objectif est bien de créer les conditions pour ancrer de véritables temps et espaces dédiés à l'information sur l'orientation dans l'apprentissage auprès des jeunes et de leurs familles dans les collèges et les lycées. Ce travail doit être conduit en lien avec l'Éducation nationale, les opérateurs du SPRO, les branches et les entreprises. C'est une condition essentielle pour redorer la voie de l'apprentissage. Tout le monde reconnaît que l'apprentissage est un précieux sésame pour accéder à l'emploi, mais en même temps peu de familles n'en veulent pour leurs propres enfants !

Hélas, cette révolution copernicienne de l'orientation ne semble pas prévue une fois de plus.

Aussi, sans le transfert de l'orientation, comme s'y était engagé initialement le gouvernement, cette réforme sera vouée à l'échec. ●

LES PROPOSITIONS DES RÉGIONS

Avec les acteurs de terrain qui font l'apprentissage au quotidien (CFA, Chambres des métiers et de l'artisanat, CCI, Chambres d'agriculture, Maisons familiales rurales...), les Régions portent une réforme ambitieuse de l'apprentissage. C'est un enjeu essentiel pour l'insertion professionnelle des jeunes :

- 1/ renforcer les moyens des Régions pour la péréquation. Ceux-ci ne peuvent se limiter aux 250 M€ annoncés par le Premier ministre, sans quoi un grand nombre de CFA disparaîtront. Cette coupe claire priverait un grand nombre de jeunes d'un accès à l'apprentissage, et donc à l'emploi ;
- 2/ donner une véritable responsabilité « orientation » aux Régions avec le transfert des véritables moyens de l'État, sans quoi l'apprentissage ne décollera pas ;
- 3/ donner un contenu aux contrats d'objectifs et de moyens (leur rôle et leur place dans le nouveau système) pour ne pas en faire des « coquilles vides » mais un levier pour organiser l'offre de formation sur le territoire ;
- 4/ définir les contours précis de la nouvelle aide unique aux apprentis et en faire un outil pour construire une véritable politique régionale d'apprentissage.

Le plan de relance ligérien porte ses fruits

Depuis 2016, avec l'ensemble de ses partenaires, la Région des Pays de la Loire s'est fortement investie pour développer et valoriser l'apprentissage, parce que c'est le plus court chemin vers l'emploi. A l'issue d'une large consultation, le Conseil régional a adopté en avril 2016 un Plan de relance de l'apprentissage articulé autour de 7 priorités et 30 mesures.



L'Apprentibus accompagne les jeunes Ligériens dans la construction de leur projet d'orientation scolaire et professionnelle.

La forte hausse des effectifs d'apprentis en Pays de la Loire (+ 4,5 % à la rentrée 2016 et + 6,7 % à la rentrée 2017, soit plus de 11% d'évolution en deux ans) démontre la réussite de la mobilisation collective au service d'une feuille de route concrète et ambitieuse.

La volonté régionale de promouvoir l'image d'excellence de l'apprentissage s'est concrétisée par la création d'un portail numérique intégrant un simulateur des aides et salaires et une bourse des contrats : www.apprentissage-paysdelaloire.fr. Elles s'est aussi traduite par le développement d'un réseau d'ambassadeurs de l'apprentissage, ou encore l'Apprentibus, outil

« + 11 % d'apprentis en deux ans grâce au plan lancé par la Région des Pays de la Loire. »

d'information innovant à destination des collégiens.

Par ailleurs, afin de fiabiliser les choix d'orientation et sécuriser les parcours des jeunes vers l'apprentissage, le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (Dima) et celui des « scolaires alternants » ont été développés. L'adaptation de manière concertée de la carte des formations pour répondre aux besoins des entreprises et des nouveaux publics de jeunes (200 nouvelles

ouvertures en deux ans) a également permis d'inscrire les CFA dans une dynamique de recrutement positive. Une nouvelle convention de création de CFA, adossée à un contrat d'objectifs, a été conclue.

Enfin, l'instauration de la prime régionale au premier apprenti encourage les entreprises à intégrer l'apprentissage comme outil de recrutement et de renouvellement des compétences.

La Région des Pays de la Loire se mobilise ainsi pour accompagner les 16 000 entreprises et 30 000 jeunes Ligériens qui ont déjà choisi l'apprentissage et amplifier encore davantage cette dynamique collective au service de l'emploi. ●

La Région Normandie en appui de l'économie de proximité

La décision du gouvernement de confier l'apprentissage aux branches sera lourde de conséquences pour ce CFA normand



Philippe Perfetti,

directeur du CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Seine-Maritime

Et si demain l'apprentissage est confié aux branches ?

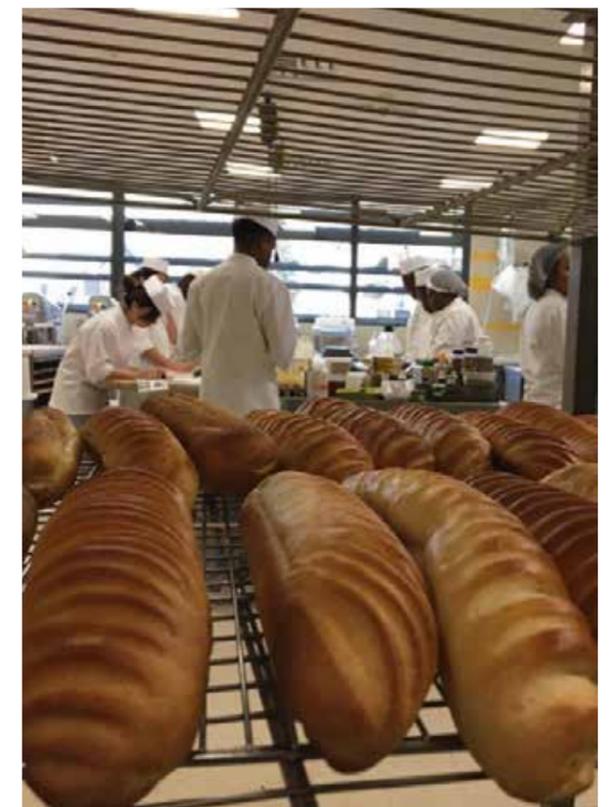
Nous travaillons déjà avec elles, notamment au sein de notre conseil de perfectionnement, et je ne demande pas mieux que de préparer avec elles l'ouverture de nouvelles sections. Le risque que je vois, c'est que nous ne puissions plus offrir les mêmes garanties de développement, selon les métiers auxquels nous formons. En termes de capacités financières, de prospective, les disparités entre les branches sont importantes. En outre je ne suis pas certain qu'une branche au niveau national puisse accorder aux CFA la même attention que la Région. Enfin, cela pourrait remettre en question la réimplantation de notre site au Havre, pour lequel la Région a gelé ses crédits dans l'attente des décisions du gouvernement. ●

Quelles relations avez-vous aujourd'hui avec la Région Normandie ?

Notre CFA forme 1.200 apprentis sur ses trois sites de Dieppe, Rouen et Le Havre, aux métiers de l'alimentation de détail, de la vente, de la fleuristerie, de la cuisine et de la coiffure. Des formations de niveaux IV et V. Nous entretenons avec la Région un dialogue soutenu, transparent et fructueux. La Région s'engage pour nos investissements : elle a financé à hauteur de 80 % notre site de Rouen inauguré l'année dernière. Elle est également à nos côtés pour nos projets innovants, comme le numérique ou notre partenariat avec la Chine.

Pourquoi faut-il que les Régions conservent leur compétence apprentissage ?

La Région est garante de la cohérence de la carte des formations. Elle peut adapter son soutien aux besoins des entreprises du territoire. Considérer par exemple que la formation d'un CAP boulanger peut coûter plus cher à Dieppe qu'au Havre, pour des raisons de bassin de recrutement et de mobilité. Mais elle s'y retrouve à long terme car l'apprentissage vient en appui de l'économie de proximité. Elle garantit aussi un traitement équitable aux apprentis, qui touchent les mêmes aides. Elle accompagne le développement de la citoyenneté, l'accès à la culture... Cette entrée service public convient à l'apprentissage qui reste une formation initiale.



Centre-Val-de-Loire en pointe sur l'orientation

Depuis 2015 et la mise en œuvre du service public régional de l'orientation, la Région a fait de l'orientation tout au long de la vie un axe important de sa politique.



En fédérant les opérateurs de l'orientation, sociaux et économiques, la Région veut créer les conditions d'une prise en charge rapide et facile des publics, en lien avec les besoins économiques locaux. En articulation avec sa responsabilité sur la carte des formations, elle veut renforcer l'attractivité des filières de formation

professionnelle et en premier lieu, de l'apprentissage.

Depuis la fin de l'année 2017, deux initiatives illustrent cette volonté. Site Internet dédié à l'orientation, CLEOR a été développé par trois CARIF-OREF (*Centre Animation Ressources d'Information sur la Formation-Observatoire régional Emploi Formation*), avec les Régions Bretagne

« Les Forums de l'orientation tout au long de la vie permettent de découvrir les métiers. »

et Bourgogne Franche-Comté. Il fournit une information objective sur les métiers et les secteurs d'activités dans les territoires, du bassin de vie aux niveaux départemental ou régional. Il favorise le développement du Conseil en évolution professionnelle (CEP) en offrant cinq entrées possibles dont celle des compétences.

Autre initiative régionale, les Forums de l'Orientation tout au long de la vie visent à concilier l'accueil des jeunes, des familles et des actifs pour leur permettre de découvrir les métiers. ●



En Bretagne, une démarche qualité pour cimenter les contrats d'apprentissage

La Région Bretagne a lancé il y a quatre ans une démarche qualité pour consolider la relation entre le jeune apprenti et son entreprise. La réforme du gouvernement ne doit pas rompre cette dynamique.

La démarche Bretagne Qualité Apprentissage, lancée dès 2014, était centrée sur les besoins des CFA pour répondre à l'objectif premier d'une relation consolidée entre le jeune et son entreprise. Optimiser l'accueil des apprentis, renforcer le lien intergénérationnel, renforcer les suivis sont des exemples d'actions de CFA parmi les nombreux champs labourés pour répondre à cet objectif.

En cela, l'initiative bretonne, inscrite dans des préconisations nationales connues ou apparues ultérieurement (comme l'autodiagnostic des CFA en 2017), s'est traduite par une animation renforcée et par l'identification d'enjeux et d'actions opérationnelles. Ainsi, les CFA ont mutualisé leurs pratiques et innovations pédagogiques pour accompagner le jeune tout au long de son parcours, du positionnement à l'insertion.

Cette approche transversale de la qualité, construite patiemment et au plus près des acteurs, est un corollaire nécessaire à la montée des jeunes en compétences. Elle doit être plus largement appréhendée par les entreprises au bénéfice des jeunes, les CFA ne pouvant agir seuls. C'est dans cet esprit que le Plan breton de l'Apprentissage poursuit cet ambitieux chantier. Le travail déjà engagé sur le



volet qualitatif (démarche proactive, digitalisation...) dans le cadre du quadripartisme démontre que l'échelon régional, s'appuyant sur une animation partagée, peut viser ce

double enjeu : des formations de qualité et une performance économique des entreprises. Il est souhaitable que la réforme du gouvernement ne casse pas cette dynamique. ●



LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Habitats, logements sociaux, bâtiments tertiaires... les chantiers sont nombreux pour les collectivités territoriales et les objectifs environnementaux ambitieux, et ce, dans un contexte où le financement des collectivités rencontre des contraintes particulièrement fortes en raison de la diminution des dotations de l'Etat.

Dossier réalisé en partenariat avec



GROUPE SNI
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Loi de transition énergétique, quels objectifs pour les collectivités ?

Au vu des objectifs fixés par la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, plusieurs secteurs doivent contribuer à l'effort d'efficacité énergétique, le bâtiment en tête. Celui-ci représente chaque année 40 % de la consommation énergétique de la France et près de 25 % des émissions de gaz à effet de serre. Quels objectifs doivent se fixer les collectivités pour s'engager efficacement sur leur territoire ?

L'objectif est triple pour le secteur du bâtiment : « lutter contre la précarité énergétique, améliorer la qualité de vie des ménages et renforcer la performance énergétique des bâtiments » rappelle le Ministère du Logement. Le Plan Bâtiment Durable poursuit sa mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière bâtiment pour atteindre les ambitions fixées par la loi de transition énergétique et notamment accélérer la rénovation énergétique des logements. La loi fixe comme objectif 500 000 rénovations lourdes de logements par an à compter de 2017, avec une priorité au traitement de la précarité énergétique afin de viser une baisse de celle-ci de 15 % en 2020. La loi vise également un parc de bâtiments de niveau BBC en 2050 et la rénovation des logements les plus énergivores d'ici 2025.

Construction : les collectivités invitées à l'exigence

Les nouvelles constructions publiques devront être « exemplaires au plan énergétique », être à énergie positive et à haute performance environnementale à chaque fois que cela est possible

et devront promouvoir l'usage de matériaux biosourcés. Pour soutenir les collectivités, un financement spécifique a été mis en place par la Caisse des dépôts, bras armé de l'Etat avec les prêts « transition énergétique et croissance verte » pour les bâtiments à énergie positive et la rénovation énergétique :

- jusqu'à 5 millions de prêts par opération
- Taux de 2 % (livret A + 0,75%)
- Remboursement sur un délai de 20 à 40 ans
- Sans apport initial (100 % du financement)

Afin de faciliter la réalisation des travaux d'isolation comme d'installation de production d'énergie renouvelable parfois bloqués par un PLU, désormais les règles d'urbanisme ne pourront plus y faire obstacle. Ainsi, l'autorité compétente pour délivrer le permis de

construire pourra déroger aux règles des PLU comme celles portant sur

« Le cadre législatif encourage la recherche de signes de qualité, labels volontaires, réglementaires ou certification. »

l'emprise au sol, la hauteur, l'implantation et l'aspect extérieur des constructions. Par contre, le PLU pourra imposer aux constructions une production minimale d'énergie renouvelable et prévoir que les nouvelles constructions soient à basse consommation ou à énergie positive. En outre, toutes les rénovations lourdes sur les bâtiments (réfection de toiture, ravalement de façade extension de surface) impliqueront un diagnostic énergétique

et seront l'occasion de travaux d'efficacité énergétique.

Plus de signes de qualité des ouvrages et des professionnels

Puisque les territoires à énergie positive (TEPCV) doivent construire des bâtiments qualifiés de même - et que les autres collectivités y sont invitées - elles pourront désormais imposer des standards de construction plus exigeants que les normes en cours lors des marchés publics, en toute sécurité juridique. La ministre de l'Ecologie invite d'ailleurs les autorités publiques à mettre en place les contraintes les plus exigeantes pour toute demande de subvention. Le cadre législatif encourage la recherche de signes de qualité, labels volontaires, réglementaires ou certification, de reconnaissance des ambi-

tions énergétiques et environnementale des ouvrages. Les ambitions de la loi portent également sur une meilleure diffusion à l'international des signes de qualité français les plus représentatifs et les plus reconnus, dont HQE pour le bâtiment, l'aménagement et les infrastructures durables. Autre signe de qualité, le déploiement de la mention RGE vise à être accéléré : cette mention gage de la qualité des professionnels de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

Qu'il s'agisse de rénovation comme de construction sur leur territoire, les collectivités doivent donc veiller à faire appel systématiquement à des prestataires répondant à ces différents critères d'exigence et tout au long des projets, veiller au respect de la norme HQE, jusque dans la qualité des matériaux utilisés ! ●

« La loi fixe comme objectif 500 000 rénovations lourdes de logements par an à compter de 2017. »



Pour des espaces urbains mieux sécurisés et une mobilité améliorée



UNE PLATE-FORME LOGICIELLE UNIQUE ET 3 SOLUTIONS METIERS

SMART POLICE

Permet de gérer le réglementaire, le pilotage et l'organisationnel des forces de police.

- Gain de temps administratif
- Anticipation et ciblage des contrôles
- Sanctuarisation des données
- Baisse des incivilités et de la délinquance

SMART CONTROL FOR PARKING

Permet la gestion complète du stationnement payant dans la ville.

- Augmentation du taux de respect
- Meilleure fluidité dans la ville
- Observatoire du stationnement
- Prêt pour la dépenalisation

SMART CONTROL FOR TRANSPORTATION

Centralise toute la chaîne du métier du contrôle pour les opérateurs de transport.

- Augmentation du taux de respect
- Sécurité renforcée
- Plus de services aux usagers
- Vitesse commerciale améliorée

Pour un habitat responsable

Le groupe SNI, premier bailleur de France avec 345 000 logements, apporte des réponses globales et innovantes en gestion locative, construction, rénovation et valorisation du patrimoine.



M. Alain Cauchy,
Directeur du patrimoine
du groupe SNI

Comment le Groupe SNI accompagne les besoins des collectivités territoriales ?

Nous accompagnons les collectivités dans leurs besoins de logement, intermédiaire, social ou très social. Si le logement social est une préoccupation dans le cadre de la loi SRU, les collectivités doivent également identifier les exigences particulières d'activités (entreprises, universités, etc.), dont les bénéficiaires ne sont pas éligibles. Plus une collectivité est en mesure de répondre à ces besoins, plus son attractivité est forte. Il est de notre rôle de renforcer, à notre tour, l'attractivité du patrimoine au sein de ce marché. C'est pourquoi nous priorisons nos actions en fonction de l'attente des collectivités et des locataires potentiels, tout en croisant notre stratégie patrimoniale, basée sur notre connaissance des territoires, avec les obligations réglementaires telles que la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

Quelle stratégie mettez-vous en œuvre pour répondre aux objectifs de cette loi ?

Engagés depuis 2008 dans l'accélération de la rénovation du parc existant pour améliorer sa performance énergétique, nous sommes déjà parvenus à baisser le niveau moyen annuel de consommation énergétique de notre patrimoine de 229 kWh/m²/an en 2008 à 175 kWh/m²/an à fin 2015. Ce plan sera réactualisé en 2017 pour répondre aux ambitions de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. D'ici à 2050 en effet, les bâtiments devront afficher une consommation moyenne de 80 kWh/m²/an (50 kWh/m²/an sur du neuf) pour répondre au label Bâtiment Basse Consommation (BBC). Autre objectif : en 2025, tous les bâtiments classés

F et G devront avoir été rénovés. Ils constituent à ce jour 6 % de notre patrimoine (contre 11,7% en 2008).

Pour qualifier nos projets, nous nous appuyons sur notre indicateur SNI Environnement, développé avec le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), pour mesurer la performance sur l'ensemble du cycle de vie des bâtiments, dans trois domaines : l'énergie (consommation, analyse de l'énergie grise), l'eau (consommation, eau rejetée dans les réseaux pluviaux), et la santé (qualité sanitaire des matériaux). Nous nous efforçons par ailleurs d'intégrer les énergies renouvelables (eau chaude solaire thermique, réseaux de chaleur biomasse) et de revoir certains processus d'exploitation pour préserver la biodiversité : en 2016, nous avons initié le diagnostic des espaces verts pour en améliorer l'entretien (éviter le recours aux produits chimiques, adapter les espèces végétales aux conditions climatiques, etc.). Nous avons également adhéré au programme Nature 2050 du groupe Caisse des Dépôts (CDC Biodiversité), et nous avons identifié un programme de compensation des impacts d'imperméabilisation des sols de nos projets, par la préservation de terrains choisis par CDC-Biodiversité.

Comment cette stratégie se traduit-elle dans le patrimoine que vous développez ?

Quelques exemples qui traduisent les ambitions du groupe : en 2014, nous avons remporté l'appel d'offres de l'Ecole des Mines d'Albi pour la construction de 60 logements étudiants. Grâce à une approche environnementale innovante, nous avons réussi à proposer des bâtiments à consommation très réduite : 10 kWh/m²/an. Cette construction a reçu le label allemand Passivhaus, qui récompense les bâtiments les moins énergivores. Même label pour les 68 logements familiaux de la résidence Passivé'O de Carquefou, réservés aux salariés des entreprises clientes du Comité interprofessionnel du logement de Loire-Atlantique.

Autre exemple à Rennes dans la zone pavillonnaire de la résidence La Forestière, qui devait accueillir 153 logements intermédiaires et une trentaine de logements sociaux. Pour ne pas perdre en attractivité, 14 pavillons ont été démolis et les 25 restants ont été rénovés (isolation, chauffage, menuiseries, ventilation) passant de la catégorie F à B et labellisés BBC. ●

Des bâtiments économes en énergie sur mon territoire

Les collectivités doivent répondre aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique : viser une réduction d'au moins 60 % de la consommation d'énergie des bâtiments tertiaires publics et privés en 2050. Quels sont les leviers pour atteindre cet objectif ?

Dans le monde, les bâtiments représentent 40 % de la consommation énergétique – soit bien plus que les transports – et ce nombre atteint les 43 % en France, soit 1,1 tonne, équivalent pétrole par an et par habitant. Au total, le bâtiment produit chaque année plus de 120 millions de tonnes de dioxyde de carbone, gaz à effet de serre, soit près du quart des émissions nationales. L'objectif premier est donc la rénovation massive des constructions anciennes. En France, près de 500 000 logements doivent être rénovés par an. À cela s'ajoutent les bâtiments liés au tertiaire. Quels sont les leviers permettant aux collectivités de sensibiliser les habitants et utilisateurs de bâtiments sur leur territoire à la maîtrise de la consommation d'énergie ?

Aides publiques et plateformes territoriales

Un ensemble de dispositions financières ont été renforcées à destination des particuliers : la création d'un « chèque énergie » (environ 4 millions de bénéficiaires) pour les aider à régler leur facture d'énergie, un Fonds de garantie pour accéder au microcrédit et réaliser les travaux. La loi prévoit également le développement de certificats d'économie d'énergie spécifiques. Ces mesures viennent en complément d'autres dispositifs déjà en

place : CITE, éco-PTZ taux zéro etc. Car le plan Bâtiment durable favorise déjà l'appropriation par les ménages des dispositifs d'aide publics d'aide à la rénovation énergétique des logements. Parmi les outils créés pour accélérer le rythme des travaux, l'éco-prêt à taux zéro a été prolongé de 3 ans jusqu'au 31 décembre 2018.

En plus de ces outils, les collectivités sont incitées à créer des plateformes territoriales de la rénovation énergétique afin d'appuyer le service public de la performance énergétique de l'habitat. Leur objectif est d'apporter une information complète aux consommateurs tant technique que financière, fiscale ou réglementaire. Financements, artisans certifiés, diagnostics énergétiques, planification de travaux à réaliser... Afin de sensibiliser les consommateurs, ces plateformes peuvent être renforcées par des lieux d'accueil physique à destination du grand public comme des professionnels de l'habitat, à l'instar du projet de la collectivité de Loches Développement (37). Avec la création en 2017 du carnet numérique, les ménages peuvent également mieux suivre, entretenir leur logement et maîtriser leur consommation grâce au déploiement massif de compteurs intelligents d'électricité (linky) et de gaz (gazpar).

Tiers-financement pour les collectivités

Autre levier à leur engagement pour la transition énergétique, le décret du 25 novembre 2015 autorise désormais les collectivités locales à participer à des sociétés de tiers-financement en substitution des banques. Les sociétés de tiers financement dont l'actionnariat est majoritairement formé de collectivités territoriales peuvent effectuer des opérations de crédit. Ces sociétés publiques de tiers

financement peuvent ainsi avancer le montant des travaux aux particuliers qui s'engagent dans la rénovation énergétique de leur logement. L'opération s'avère indolore pour les ménages qui remboursent ensuite le tiers financeur par les économies réalisées sur leur facture.

BEI et CDC soutiennent les petites collectivités

A l'heure où les collectivités manquent d'argent frais pour soutenir l'investissement énergétique, le gouvernement et son bras armé, la Caisse des dépôts, ont décidé d'accroître l'enveloppe de prêts à destination des territoires pour financer leurs engagements en faveur de la transition énergétique. La signature de cet accord entre la CDC et la Banque Européenne d'investissement (BEI) a permis la mise en place d'une ligne de financement de deux milliards d'euros, qui permet d'accorder des prêts à des

« Le décret du 25 novembre 2015 autorise désormais les collectivités locales à participer à des sociétés de tiers-financement en substitution des banques. »

taux fixes ou attractifs. La particularité de cette enveloppe tient à sa cible : « les projets de petite et moyenne taille de moins de 25 millions d'euros portés par les collectivités ». La BEI accède ainsi aux petites collectivités, qui pourront bénéficier de ces prêts pour des investissements de petite taille notamment l'efficacité énergétique des bâtiments les réseaux d'eau et d'assainissement, les logements

sociaux, ainsi que l'action pour limiter les effets du changement climatique.

Utiliser les technologies numériques ?

Les bâtiments existants peuvent souvent être améliorés à un coût bien inférieur à celui qui serait nécessaire pour les démolir et ensuite les reconstruire. Les technologies numériques représentent un moyen incontournable pour inverser cette tendance. La maquette numérique intelligente (ou processus BIM pour Building Information Modeling) permet aux acteurs du projet et de la construction de pouvoir choisir les meilleurs scénarios techniques, mais aussi d'atteindre de qualité pour la rénovation énergétique des bâtiments...La transition numérique étant au cœur des décrets de la loi sur la transition énergétique, les collectivités sont encouragées à favoriser le développement et l'appropriation de ces outils, pour un habitat durable pour tous ! ●



Les collectivités doivent s'emparer de la question de la précarité énergétique

Création de photovoltaïque, chaufferie bois... L'association nationale Amorce accompagne les collectivités comme les professionnels dans la gestion territoriale de l'énergie, des réseaux de chaleur et des déchets. Amorce représente plus de 550 grandes collectivités, rassemblant plus de 60 millions d'habitants.



Nicolas Garnier,
Délégué général d'Amorce

ne sera possible que si l'on crée un dispositif attractif pour les monteurs de projet, publics ou privés. Or, le gaz a vu son prix s'effondrer et le système de réseau de chaleur plafonne. De même, la réduction de consommation reste soumise à la volonté propre de chaque particulier.

Dans toute transition, il faut soit faciliter le passage du point A au point B soit l'imposer. Mais au regard des capacités à encourager financièrement, voire à contraindre ces projets, il n'est pas certain que ce qui est proposé par la loi suffise.

« Faites appel à un spécialiste de l'énergie pour vos bâtiments. »

Pensez-vous que les objectifs fixés par la loi de transition énergétique soient réalistes dans le cadre de sa mise en œuvre par les collectivités ?

Sur le plan technique, les objectifs sont ambitieux et réalistes. Au regard des potentiels de développement des énergies renouvelables, de maîtrise d'énergie sur les territoires, les objectifs de production d'énergie renouvelable, de diminution de la consommation comme d'émission de gaz à effet de serre semblent atteignables. Cependant nous émettons des réserves sur les moyens mis à disposition des acteurs pour les atteindre. Par exemple la modification portant sur la fin des tarifs d'achat crée de la précarité pour les porteurs de projet. S'il y a des mesures intéressantes du point de vue du montage de projet comme la réduction des temps de raccordement, la production d'énergie renouvelable ne va pas pour autant s'accélérer. Sur la question des réseaux de chaleur, un des objectifs consiste à multiplier par 4 le nombre de logements raccordés - soit 8 millions - tout en augmentant la part d'énergie renouvelable dans ces mêmes réseaux. La somme des deux

Comment les collectivités peuvent-elles s'engager efficacement en matière de rénovation énergétique des habitats, bâtiments tertiaires et logements sociaux ?

La collectivité doit commencer par s'attaquer à la montagne de la maîtrise de l'énergie... par elle-même ! Faire appel à un spécialiste de l'énergie pour ses bâtiments est l'embauche la plus rentable que peut réaliser une collectivité ! Tous les exemples (Lorient, Montpellier...) l'ont démontré, en gagnant de 20 à 40 % grâce à des évolutions parfois simples comme la mise en place d'automates sur les chauffages des établissements, gymnases...

Pour construire une véritable stratégie de la rénovation énergétique, les collectivités peuvent construire un lieu de rencontres pour l'ensemble des acteurs du monde de l'énergie et de l'habitat, à l'instar des plateformes de rénovation énergétique. Il en existe une centaine mais il en faudrait entre



500 et 1000, pour lesquelles de nouvelles formes de financement seront nécessaires. Ensuite nous croyons beaucoup à des dispositifs de proximité pour aller échanger avec les particuliers chez eux, des ambassadeurs de l'énergie, à l'instar des ambassadeurs des déchets.

Sur la question de la rénovation de l'habitat privé, le sujet mal traité par la loi est la précarité énergétique. 11 millions de foyers en France sont concernés, soit une personne sur 10. Il serait temps que les fournisseurs mettent en place de véritables politiques de l'énergie plutôt que des recouvrements de factures. Les collectivités doivent s'emparer de cette question, afin de mettre en œuvre une commission de lutte contre la précarité énergétique, qui rassemble autour de la table bailleurs sociaux, ANAH, fournisseurs d'énergie, travailleurs sociaux, CCAS... afin de construire ensemble un dispositif dans lequel on aide toujours les foyers à honorer leurs factures, mais on propose également un plan de rénovation au propriétaire. Dans certaines collectivités, les CCAS utilisent parfois jusqu'à 20 % du budget pour ces impayés d'énergie.

Que préconise votre association pour aider les collectivités à inciter citoyens et entreprises à privilégier des bâtiments économes en énergie ?

Nous avons travaillé sur l'amendement de la loi qui rend obligatoire la rénovation des logements dits énergivores d'ici 2025. Concernant les bâtiments tertiaires, il faut renforcer les

« Dans certaines collectivités, les CCAS utilisent parfois jusqu'à 20 % du budget pour ces impayés d'énergie. »

mesures d'incitation à la maîtrise de l'énergie pour éviter que les entreprises ne contournent les obligations en achetant des certificats. 90 % des logements construits ces dernières années consomment des énergies classiques. Il reste difficile de considérer que chaque décision dans chaque service d'une collectivité sera prise en fonction des objectifs énergétiques. Il faut mettre en cohérence les objectifs et les moyens, avec une véritable culture du résultat ! Cela pose la question du contrôle. Il faudra entrer dans une phase très méthodique pour avoir la visibilité sur les consommations et capacités énergétiques, zone par zone, et faire coïncider cette carte avec les objectifs ! La loi de finances a été un rendez-vous manqué : on a créé une taxe carbone qui n'a pas été affectée à l'acteur majeur de la transition énergétique : les collectivités. Pour Amorce, l'avenir des politiques énergétiques territoriales passera par l'affectation d'une partie de la fiscalité énergétique - 1 à 2 % - à l'échelle du territoire. Il faut donner les moyens fiscaux aux collectivités afin qu'elles prennent d'assaut la question énergétique, sans quoi nous risquons de voir les plans climat rester dans les armoires ! ●

Si nous avons
plusieurs casquettes,
c'est pour couvrir tous vos besoins.



CHEZ

FRANCE BOISSONS, VOTRE RÉUSSITE EST AUSSI LA NÔTRE

Grâce à nos 630 conseillers et 2 600 collaborateurs, nos 75 sites d'approvisionnement, nos 720 chauffeurs-livreurs et 270 techniciens, nos 7 000 références en boissons, nos services et nos 50 années d'expérience, nous mettons toute notre énergie et notre réactivité pour accompagner les professionnels dans leur succès.

MERCI AUX **35 000 CLIENTS CHR**
QUI NOUS FONT CONFIANCE





Solide et inventif,
avec chacun de vous.

OPÉRATEUR IMMOBILIER GLOBAL AU SERVICE DU BIEN COMMUN

Logement très social, social,
intermédiaire, accession

1^{ER}
BAILLEUR
de France



+de **7000**
collaborateurs



348000
logements gérés



+**122000**
logements neufs
sur 2016/2026

www.groupesni.fr

